

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE JUSTICE

ANNEXE A LA LOI DE REGLEMENT POUR

2021

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille les parties suivantes :

- *Le bilan stratégique du programme :*
 - o la présentation du programme
 - o l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.
- *Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire :*
 - o le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
 - o le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.
- *Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs :*
 - o la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.
- *L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.
- *Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année :*
 - o la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
MISSION JUSTICE	5
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PRESENTATION DE LA MISSION	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	9
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	9
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	10
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	11
PROGRAMME JUSTICE JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE	12
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	13
PRESENTATION DU PROGRAMME	13
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	16
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	18
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	18
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	20
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	21
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	21
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	21
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	22
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	22
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	22
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	23
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	23
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	25
PROGRAMME SECURITE PENITENTIAIRE	29
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	30
PRESENTATION DU PROGRAMME	30
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	34
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	36
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	36
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	37
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	38
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	38
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	39
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	39
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	39
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	39
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40
PROGRAMME CULTURE DES DROITS DE L'HOMME	41
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	42
PRESENTATION DU PROGRAMME	42

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	45
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	47
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	47
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	48
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	49
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	50
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	50
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	50
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	50

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	52
PRESENTATION DU PROGRAMME	52
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	56
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	58
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	58
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	59
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	60
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	60
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	61
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	61
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	61
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	61
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	62

PROGRAMME EGALITE DES CHANCES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	64
PRESENTATION DU PROGRAMME	64
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	67
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	69
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	69
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	70
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	71
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	71
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	72
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE	73
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	73
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	73
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	73
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	73
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	74

MISSION JUSTICE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DE LA JUSTICE, GARDE DES SCEAUX ET CHARGE DES DROITS HUMAINS**

La mission est également portée par le **MINISTRE EN CHARGE DE L'EGALITE DES CHANCES**.

PRESENTATION DE LA MISSION

La Mission Interministérielle Justice a pour finalités de concevoir et de mettre en œuvre la politique publique de la justice au Gabon, notamment, en matières de conception du droit positif, d'application dudit droit par les juridictions et de la jurisprudence y relative, quand bien même la création ou l'évolution de celle-ci ne relève pas de son champ.

La justice est du ressort du pouvoir judiciaire constitué par les Juridictions de l'Ordre Judiciaire, les Juridictions de l'Ordre Administratif et les Juridictions de l'Ordre Financier. Cependant, le Conseil d'Etat, la Cour de Cassation, la Cour des Comptes, la Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite, l'Agence Nationale d'Investigation Financière, la Cour Constitutionnelle et les Juridictions d'Exception, ne rentrent pas dans le champ de la présente Mission. Il en est de même en ce qui concerne l'Agent Judiciaire de l'Etat qui relève de la Mission Gestion des Finances Publiques.

L'enjeu majeur de la justice est de retrouver sa crédibilité aux yeux du justiciable, ce d'autant plus qu'un dysfonctionnement prolongé de celle-ci a un impact sur la cohésion sociale et le respect des droits humains.

Pour répondre aux récriminations des justiciables, un accent particulier est mis sur la politique publique de la justice par le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), notamment à travers le Plan Sectoriel Justice et le Programme Phare Grands Registres ; l'ambition étant de faire du Gabon un Etat de droit. Au sein du Ministère en charge de la Justice, des documents d'orientation stratégiques sont disponibles et constituent la feuille de route du Ministère, notamment le Programme d'Appui aux Renforcement de la Gouvernance Judiciaire (PARGJ).

Le champ de la Mission interministérielle Justice comprend une série de programmes complémentaires dans la chaîne de l'action juridique, judiciaire et carcérale ainsi qu'une coordination de la politique Gouvernementale en matière des droits humains fondamentaux et de l'Egalité des Chances.

A ce titre, la Mission interministérielle Justice est composée de quatre (4) programmes de politiques publiques et de deux (2) programmes soutien (soutien à la politique de la justice et soutien à la politique de l'Egalité des Chances et des Gabonais de l'Etranger) suivants :

- Justice judiciaire et administrative : qui met en œuvre la politique publique de la justice au Gabon en matière de droit positif et d'action judiciaire, ainsi qu'en matière de codification et d'administration de peines alternatives à la prison ;
- Administration pénitentiaire : qui définit et de met en œuvre la politique carcérale et d'administration du corps des agents de la sécurité pénitentiaire ;
- Culture des droits de l'homme : qui œuvre à la promotion, à la protection des droits humains en veillant à l'application du droit positif national et à son harmonisation avec les standards internationaux ;
- Egalité des Chances qui englobe les activités de promotion et de protection de l'Egalité des Chances.

La particularité de la mission interministérielle Justice est qu'elle coordonne des politiques publiques menées par des effectifs ayant des statuts particuliers (les Corps des Magistrats et de la Sécurité Pénitentiaire) et ceux relevant du droit commun de la fonction publique d'Etat.

L'ambition forte de la Mission est d'atteindre une qualité du droit positif et de l'action judiciaire ainsi qu'une vulgarisation et un respect du droit et des droits fondamentaux de l'humain comparables aux meilleurs à travers le monde.

En matière de discipline, en plus de la tenue des conseils de discipline pour les fonctionnaires de droit commun, la Mission intègre l'administration de la discipline des personnels judiciaires et pénitentiaires à travers respectivement le Conseil Supérieur de la Magistrature et le Tribunal Militaire.

L'ambition forte de la Mission est d'atteindre une qualité du droit positif et de l'action judiciaire ainsi qu'une vulgarisation et un respect du droit et des droits fondamentaux de l'humain comparables aux meilleurs à travers le monde.

En matière de discipline, en plus de la tenue des conseils de discipline pour les fonctionnaires de droit commun, la Mission intègre l'administration de la discipline des personnels judiciaires et pénitentiaires à travers respectivement le Conseil Supérieur de la Magistrature et le Tribunal Militaire.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de référence sont :

- Le Plan Sectoriel Justice (PSJ), document de référence internationale qui guide l'action du Ministère de la Justice dans la mise en œuvre de sa politique publique ;
- Projet de Loi organique portant organisation de la Justice ;
- Projet de Loi organique fixant l'organisation, la Composition, la Compétence et le Fonctionnement de l'ordre administratif ;
- Projet de Loi organique fixant l'organisation, la Composition, la Compétence et le Fonctionnement des Juridictions de l'ordre judiciaire ;
- Projet de Loi organique portant Code Pénal ;
- Projet de Loi organique portant Code de procédures pénales ;
- Loi N°55/59 du 15 décembre 1959 portant organisation des Services Pénitentiaires et du régime pénitentiaire dans la République Gabonaise ;
- Loi N°3/78 du 1^{er} janvier 1978 portant Institution du corps autonome paramilitaire de la Sécurité Pénitentiaire ;
- Loi N°17/93 du 1^{er} septembre 1993 portant statut particulier des personnels du corps autonome paramilitaire ;
- Le décret portant ou réglementant la procédure d'élaboration des textes législatifs et réglementaires ;
- Les lois et les instruments nationaux et internationaux relatifs aux Droits de l'Homme.

PRINCIPALES REFORMES

Les réformes majeures mises en œuvre sont :

- La mise en place du registre du commerce et du crédit mobilier ;
- L'informatisation de la chaîne pénale ;
- La codification des peines alternatives à l'incarcération ;
- La promotion et la protection de la culture des droits de l'Homme ;
- La promotion et la protection de l'Egalité des Chances ;
- L'éducation et la réinsertion en milieu carcéral ;
- La mise aux normes des codes de procédures et du droit positif.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

Objectif Stratégique	Indicateur	Unité	2020 Réalisé	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	Cible à l'échéance pluriannuelle
OBJECTIF N°1 : Disposer d'ici fin 2023 d'un droit positif actualisé en cohérence avec les engagements internationaux	Nombre des textes à réviser (code de procédure civile, code civil)	nombre	1	2	0	-2	3
OBJECTIF N°2 : Rendre performant le Bureau d'assistance judiciaire d'ici à 2023	Nombre de bureaux d'assistance judiciaire fonctionnels	Nombre	0	2	0	-2	9
	Nombre de bénéficiaire de l'assistance judiciaire	Nombre	250	550	250	-300	550
OBJECTIF N°3 : Améliorer les conditions de détention	Nombre de repas servis par jours	Nombre	1	2	1	-1	3
	Taux de détenus pris en charge médicalement	%	8	70	40	-30	100
	Nombre d'ateliers fonctionnels	Nombre	0	3	3	0	7
	Taux de réalisation de travaux de réhabilitation des prisons	%	0	100	30	-70	100
OBJECTIF N°4 : Disposer et mettre en œuvre une politique nationale en matière des droits humains d'ici fin 2023	Taux d'avancement dans l'élaboration du Plan d'Action National	%	20	60	0	-60	100
	Nombre de partenariats pluripartites noués	Nombre	1	2	1	-1	5
	Nombre d'actions de progrès réalisées en faveur des droits de l'Homme	Nombre	2	2	0	-2	8
OBJECTIF N°5 : Définir et mettre en œuvre un système efficace de pilotage	Nombre de revues d'objectifs tenus	Nombre	3	3	3	0	3
	Taux moyen d'exécution des programmes	%	80	100	85	-15	100
	Pourcentage d'objectifs atteints	%	40	80	60	-20	100
OBJECTIF N°6 : Mobiliser les personnes éligibles vers le recours aux opportunités de l'Egalité des Chances	Nombre de caravane de sensibilisation	Nombre	NA	2	2	0	9

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
19.668	Justice judiciaire et administrative	8 946 125 797	7 514 733 697	1 431 392 100	8 946 125 797	7 514 733 697	1 431 392 100
19.668.1	Affaires civiles	7 601 972 689	7 031 553 189	570 419 500	7 601 972 689	7 031 553 189	570 419 500
19.668.2	Affaires commerciales	82 104 071	62 339 071	19 765 000	82 104 071	62 339 071	19 765 000
19.668.3	Conflits du travail	66 615 523	51 220 523	15 395 000	66 615 523	51 220 523	15 395 000
19.668.4	Contentieux administratif	889 781 850	139 531 750	750 250 100	889 781 850	139 531 750	750 250 100
19.668.5	Affaires au pénal	305 651 664	230 089 164	75 562 500	305 651 664	230 089 164	75 562 500
19.675	Sécurité pénitentiaire	8 715 195 698	8 268 539 171	446 656 527	8 715 195 698	8 268 539 171	446 656 527
19.675.1	Vie du détenu	5 634 195 698	3 437 535 692	2 196 660 006	5 634 195 698	3 437 535 692	2 196 660 006
19.675.2	Vie de l'agent pénitentiaire	3 081 000 000	4 831 003 479	-1 750 003 479	3 081 000 000	4 831 003 479	-1 750 003 479
19.689	Culture des droits de l'Homme	326 690 960	315 590 960	11 100 000	326 690 960	315 590 960	11 100 000
19.689.1	19.689.1:Protection des droits de l'homme	34 679 723	31 419 723	3 260 000	34 679 723	31 419 723	3 260 000
19.689.2	19.689.2:Promotion des droits de l'homme	292 011 237	284 171 237	7 840 000	292 011 237	284 171 237	7 840 000
19.682	Pilotage et Soutien à la politique de la justice et des droits humains	15 790 542 940	16 033 975 698	-243 432 758	15 790 542 940	16 033 975 698	-243 432 758
19.682.1	19.682.1:Pilotage de la stratégie ministérielle	388 034 500	122 627 489	265 407 011	388 034 500	122 627 489	265 407 011
19.682.2	19.682.2:Coordination administrative	15 402 508 440	15 911 348 209	-508 839 769	15 402 508 440	15 911 348 209	-508 839 769
19.694	Egalite des Chances	86 000 000	75 994 686	10 005 314	86 000 000	75 994 686	10 005 314
19.694.1	19.694.1:Suivi et Evaluation de l'Egalite des Chances	30 000 000	23 994 686	6 005 314	30 000 000	23 994 686	6 005 314
19.694.2	19.694.2: Maitrise des inégalités	56 000 000	52 000 000	4 000 000	56 000 000	52 000 000	4 000 000
Total pour le Ministère		33 864 555 395	32 208 834 212	1 655 721 183	33 864 555 395	32 208 834 212	1 655 721 183

Explication des principaux écarts :

Le montant global autorisé en AE/CP est de **33 864 555 395 FCFA**, le montant consommé est de **32 208 834 212 FCFA** d'où l'écart global de **1 655 721 183 FCFA**.

Le taux d'exécution global est de **95,11%** avec le Titre 2 et **86,07%** hors titre 2.

L'écart global de **1 655 721 183 FCFA** se justifie par la non prise en compte de l'exécution de la solde permanente de l'Etat.

L'écart ne se justifie pas aussi par la non-levée des réserves obligatoires, car il s'agit de la LFI.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2021	CP consommés en 2021	Ecart
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
19.668 : Justice judiciaire et administrative	8 946 125 797	7 514 733 697	1 431 392 100	8 946 125 797	7 514 733 697	1 431 392 100
2:dépenses de personnel	6 591 835 016	6 346 384 916	245 450 100	6 591 835 016	6 346 384 916	245 450 100
3:dépenses de biens et services	1 333 223 000	571 057 500	762 165 500	1 333 223 000	571 057 500	762 165 500
4:dépenses de transfert	310 000 000	0	310 000 000	310 000 000	0	310 000 000
5:dépenses d'investissement	711 067 781	597 291 281	113 776 500	711 067 781	597 291 281	113 776 500
19.675 : Sécurité pénitentiaire	8 715 195 698	8 268 539 171	446 656 527	8 715 195 698	8 268 539 171	446 656 527
2:dépenses de personnel	1 664 516 592	1 664 516 592	0	1 664 516 592	1 664 516 592	0
3:dépenses de biens et services	3 600 000 000	3 721 821 150	-121 821 150	3 600 000 000	3 721 821 150	-121 821 150
5:dépenses d'investissement	3 450 679 106	2 882 201 429	568 477 677	3 450 679 106	2 882 201 429	568 477 677
19.689 : Culture des droits de l'Homme	326 690 960	315 590 960	11 100 000	326 690 960	315 590 960	11 100 000
2:dépenses de personnel	276 690 960	276 690 960	0	276 690 960	276 690 960	0
3:dépenses de biens et services	50 000 000	38 900 000	11 100 000	50 000 000	38 900 000	11 100 000
19.682 : Pilotage et Soutien à la politique de la justice et des droits humains	15 790 542 940	16 033 975 698	-243 432 758	15 790 542 940	16 033 975 698	-243 432 758
2:dépenses de personnel	15 171 442 940	15 171 442 940	0	15 171 442 940	15 171 442 940	0
3:dépenses de biens et services	300 200 000	583 588 432	-283 388 432	300 200 000	583 588 432	-283 388 432
4:dépenses de transfert	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000	0
5:dépenses d'investissement	243 900 000	203 944 326	39 955 674	243 900 000	203 944 326	39 955 674
19.694 : Egalité des chances	86 000 000	75 994 686	10 005 314	86 000 000	75 994 686	10 005 314
2:dépenses de personnel	36 000 000	36 000 000	0	36 000 000	36 000 000	0
3:dépenses de biens et services	50 000 000	39 994 686	10 005 314	50 000 000	39 994 686	10 005 314
Total pour le Ministère	33 864 555 395	32 208 834 212	1 655 721 183	33 864 555 395	32 208 834 212	1 655 721 183
2:dépenses de personnel	23 740 485 508	23 495 035 408	-245 450 100	23 740 485 508	23 495 035 408	-245 450 100
3:dépenses de biens et services	5 333 423 000	4 955 361 768	-378 061 232	5 333 423 000	4 955 361 768	-378 061 232
4:dépenses de transfert	385 000 000	75 000 000	-310 000 000	385 000 000	75 000 000	-310 000 000
5:dépenses d'investissement	4 405 646 887	3 683 437 036	722 209 851	4 405 646 887	3 683 437 036	722 209 851

Explication des principaux écarts :

Taux d'exécution par titre :

- Taux d'exécution du Titre 2 : Dépenses de personnel 98,97% ;
- Taux d'exécution du Titre 3 : Dépenses de biens et services 92,91% ;
- Taux d'exécution du Titre 4 : Dépenses de transfert 19,48%.
- Taux d'exécution du Titre 5 : Dépenses d'investissement 83,61%.

L'exécution du budget de la mission se présente ainsi qu'il suit :

- **Titre 2** : les dépenses de personnel inscrites à hauteur de **23 740 485 508 FCFA** dans la LF ont été exécutées à **23 495 035 408 FCFA** soit un écart de **-245 450 100 FCFA**. Nous ne pouvons pas justifier l'exécution de ce titre parce que sa gestion est centralisée au niveau du Ministère en charge du Budget.

- **Titre 3** : les crédits des biens et services ont été ouverts à hauteur de **5 333 423 000 FCFA** dans la LF 2021. L'exécution de cette dépense se chiffre à **4 955 361 768 FCFA** soit un écart de **-378 061 232 FCFA**. Cet écart se justifie par l'ouverture tardive du budget et le faible niveau des crédits à l'ouverture.
- **Titre 4** : les crédits de transfert ont été ouverts à hauteur de **385 000 000 FCFA** dans la LF 2021. L'exécution de cette dépense se chiffre à **75 000 000 FCFA** correspondant uniquement aux dépenses relatives aux activités de Gabon-Egalité, soit un écart de **-310 000 000 FCFA**. Cet écart négatif se justifie par le gel du concours d'admission des élèves magistrats à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM).
- **Titre 5** : les crédits d'investissement ont été ouverts à hauteur de **4 405 646 887 FCFA** dans la LF 2021. L'exécution de cette dépense se chiffre à **3 683 437 036 FCFA** soit un écart de **722 209 851 FCFA**. Cet écart se justifie par l'ouverture tardive du budget et le faible niveau des crédits à l'ouverture d'une part et par la lenteur de traitement des dossiers (conventions : acquisition des équipements du ministère) par les services administratifs concernés.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Pour l'année 2021, la Mission Justice n'a pas enregistré des mouvements de crédits

PROGRAMME JUSTICE JUDICIAIRE ET ADMINISTRATIVE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme justice judiciaire et administrative est un ensemble d'activités relatives aux thématiques du droit positif, aux projets et aux objectifs visant à consolider l'Etat de droit et la bonne gouvernance au Gabon, à rendre accessible une justice de qualité à l'ensemble de la population gabonaise et de rendre effectif le Fonds d'assistance judiciaire.

En tout état de cause, la justice constitue un vecteur essentiel de développement économique car la bonne gouvernance, qui est considérée à juste titre comme un facteur déterminant du développement, ne peut se concevoir sans une justice crédible et performante au cœur de l'organisation économique et sociale dont elle assure la régulation.

Il est nécessaire que la justice occupe à nouveau une place centrale dans le dispositif constitutionnel gabonais ; étant entendu qu'à la différence des deux autres pouvoirs, elle n'est pas tributaire des contingences politiques. La Budgétisation par Objectif de Programme est, à cet effet, la cheville ouvrière de sa revalorisation.

La mise en œuvre de la budgétisation par objectif de programme (BOP) est la volonté du Gouvernement à prendre en compte tous les secteurs de l'Etat, dont la justice, via le programme justice judiciaire et administrative piloté par le **Directeur Général des Affaires Civiles**, Responsable de Programme (RPROG).

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme Justice judiciaire et administrative se compose de cinq (5) actions :

- Affaires civiles ;
- Affaires commerciales ;
- Conflits du travail ;
- Affaires administratives ;
- Affaires pénales.

ACTION N° 1 : Affaires civiles

Cette action comprend toutes les affaires de nature civile étant contentieuses (conflits entre citoyens en vue d'obtenir réparation ou indemnisation) que gracieuses (jugement supplétif, reconstitutif d'acte de naissance, certificat de nationalité, etc.). Le code civil et le code de procédure civile sont les éléments du droit positif régissant ces matières. Cette action intègre toutes les juridictions civiles et la Direction Générale des Affaires Civiles (DGAC).

ACTION N° 2 : Affaires commerciales

Cette action intègre, notamment, le contentieux lié au monde des affaires et aux différents Actes Uniformes de l'OHADA, dont le Gabon est partie prenante. Les juridictions commerciales connaissent de ces conflits.

ACTION N° 3 : Conflits du travail

Cette action concerne tous les conflits liés au monde du travail opposant un employeur à son salarié ainsi que les affaires relatives au droit de la sécurité sociale. Elle intègre toutes les juridictions sociales et la Direction Générale des Affaires Civiles (DGAC).

ACTION N° 4 : Affaires administratives

Cette action traite de tous conflits opposant l'Etat et son administration ou des collectivités locales à des tiers. Elle intègre toutes les juridictions administratives et la Direction Générale des Affaires Civiles (DGAC).

ACTION N° 5 : Affaires pénales

Cette action concerne toutes les atteintes aux personnes physiques, aux biens ou à la sûreté de l'Etat et contre l'ordre public. Elle intègre toutes les juridictions chargées de la répression des infractions et la Direction Générale des Affaires Pénales (DGAP).

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Le programme justice judiciaire et administrative a pour finalité de concevoir et d'appliquer la politique publique de la justice au Gabon, notamment, la conception du droit positif et son application par les juridictions.

L'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) et le Centre National de Gestion des Sceaux et des autres symboles de la République (CNGSSR) sont les opérateurs des politiques publiques dans le champ du programme :

- L'ENM est chargée de faire évoluer ses curricula en fonction de l'évolution des branches du droit.
- Le Centre assure pour le compte de l'autorité ministérielle investie de la charge de Garde des Sceaux, l'administration et la gestion des symboles de la République, par la conservation, la protection et la promotion du bon usage de ces symboles.

Le programme comprend deux (2) volets : la branche administrative qui traite des conflits entre l'Etat et des tiers et la branche judiciaire qui s'occupe de toutes les autres affaires.

La justice, qui est du ressort du pouvoir judiciaire, est rendue au nom du peuple gabonais par la Cour Constitutionnelle, la Cour de Cassation, le Conseil d'Etat, la Cour des Comptes, les Cours d'appel et Tribunaux judiciaires et administratifs.

Toutefois, seuls les cours d'appel et les tribunaux judiciaires et administratifs rentrent dans le champ du programme.

L'enjeu majeur de la justice est de retrouver sa crédibilité aux yeux du justiciable, ce d'autant plus qu'un dysfonctionnement prolongé de celle-ci aurait un impact sur la cohésion sociale, le respect des droits humains, et pourrait conduire à des actions vindicatives individuelles ou de masse dites « justice populaire ».

Le programme justice judiciaire et administrative est impliqué dans l'élaboration des grands registres déclinés dans le PSGE, notamment à travers les jugements supplétifs, la rectification des actes d'état civil, l'instruction des questions relatives à la nationalité gabonaise, le casier judiciaire national et enfin, le registre de commerce et du crédit mobilier.

Le fonctionnement de la justice connaît des soubresauts majeurs et de nombreuses récriminations des citoyens du fait de la lenteur observée dans le traitement des affaires, de la contestation du rendu des décisions, de l'application différenciée de la règle de droit en fonction du justiciable ou de la juridiction, de l'indisponibilité ou de l'inobservation de la jurisprudence, de l'obsolescence du droit positif, du non-respect des délais de détention préventive et du retard observé dans la délivrance des ordonnances de mise en liberté.

De nombreux faits d'actualité contribuent à ternir l'image de la justice, notamment les affaires liées à la libération de dangereux criminels, aux évasions de prisons, aux crimes crapuleux ou de sang, aux crimes économiques, etc....

Aussi, le programme a-t-il mené une réflexion stratégique en vue de renforcer la gouvernance du secteur justice via le Programme d'Appui au Renforcement de la Gouvernance Judiciaire (PARGJ) dont la mise en œuvre des objectifs peut se résumer ainsi qu'il suit :

- Actualisation des textes législatifs et réglementaires avec les codes pénal et civil, les textes régissant les professions d'avocat et d'huissier, la transposition et l'adaptation des directives communautaires, notamment par le biais de la Commission Nationale OHADA ;
- La collaboration avec les autres pays, notamment à travers les Accords de Coopération judiciaire ;
- L'étude de peines alternatives dans les prisons en vue notamment de désengorger celles-ci, etc.

Par ailleurs, pour améliorer la performance de la justice, il est indispensable que les rapports d'inspection soient disponibles dans le champ du programme ainsi que les conclusions du Conseil Supérieur de la Magistrature.

ENJEUX

- Consolider l'Etat de droit par une justice de qualité et accessible à tous.

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'ICI FIN 2022 D'UN DROIT POSITIF ACTUALISE EN COHERENCE AVEC LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

- Résultat annuel attendu : avoir révisé le code de procédure civile et le code civil.

OBJECTIF N°2 : AMELIORER LA QUALITE DE L'OFFRE DE SERVICE AUX USAGERS

- Résultat annuel attendu 1 : avoir réduit à 30 jours les délais de traitement des dossiers à la charge des Magistrats ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir traité 100 dossiers par magistrat dans l'année judiciaire ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir formé 94 magistrats et 45 greffiers à l'ENM ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir sensibilisé 50 administrations à la nouvelle procédure relative aux sceaux et aux autres symboles de la Républiques à Libreville.

OBJECTIF N°3 : RENDRE FONCTIONNEL ET PERFORMANT LE BUREAU D'ASSISTANCE JUDICIAIRE D'ICI A 2023

- Résultat annuel attendu 1 : être parvenu à rendre fonctionnel 2 bureaux d'assistance judiciaire sur 9 ;
- Résultat annuel attendu 2 : faire bénéficier le fonds d'assistance à 300 personnes parmi les mineurs, les criminels et les personnes vulnérables.

OBJECTIF N°1 : DISPOSER D'ICI FIN 2023 D'UN DROIT POSITIF ACTUALISE EN COHERENCE AVEC LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu : avoir révisé le code de procédure civile et le code civil.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel : atteint partiellement (le code civil a été révisé).

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre des textes à réviser (code de procédure civile, code civil)	Texte	0	1	2	0	-2	1	3

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2020, le code de procédure civile et le code civil devraient être révisés à 100%. Seule la révision du code civil a été effective. En 2021, rien n'a été fait.

L'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie.

Le code civil a pu être réalisé totalement. Ainsi, le bilan des résultats atteints ces trois dernières années s'avère négatif par rapport aux prévisions.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : AMELIORER LA QUALITE DE L'OFFRE DE SERVICE AUX USAGERS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir réduit à 30 jours les délais de traitement des dossiers à la charge des Magistrats ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir traité 100 dossiers par magistrat dans l'année judiciaire ;
- Résultat annuel attendu 3 : avoir formé 94 magistrats et 45 greffiers à l'ENM ;
- Résultat annuel attendu 4 : avoir sensibilisé 50 administrations à la nouvelle procédure relative aux sceaux et aux autres symboles de la Républiques.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : le délai moyen de traitement des dossiers à la charge des Magistrats a été réduit à 10 jours ; atteint
- Résultat annuel N°2 : le nombre moyen des dossiers traités par magistrat dans l'année judiciaire est de 200. Largement atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Délai moyen de traitement des dossiers	Jour	30	30	30	10	-20	<30	N/A
Nombre de dossiers traités	Nombre	15	15	15	200	185	>15	N/A

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le résultat attendu 1 était la réduction du délai de traitement des dossiers à 30 jours. Or en 2021, le délai de traitement de dossiers par magistrat a été réduit à 10 jours. Le résultat a été largement dépassé.
- Le résultat annuel attendu 2 était de faire évoluer le nombre d'affaires traitées au cours de l'année judiciaire. Ce résultat a été largement dépassé, grâce à la mise en place des juridictions spécialisées. Le nombre de dossiers traités par magistrat est supérieur à 15 au cours de l'année judiciaire 2021-2022.
- Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est de plus de 100%.
L'évolution de ces trois dernières années est positive.
L'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie.

OBJECTIF N°3: RENDRE FONCTIONNEL ET PERFORMANT LE BUREAU D'ASSISTANCE JUDICIAIRE D'ICI A 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : être parvenu à rendre fonctionnel 2 bureaux d'assistance judiciaire sur 9 ;
- Résultat annuel attendu 2 : faire bénéficier le fonds d'assistance à 550 personnes parmi les mineurs, les criminels et les personnes vulnérables.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : aucun bureau n'a vu le jour.
- Résultat annuel N°2 : 250 dossiers des mineurs, criminels, et personnes vulnérable ont bénéficié de l'assistance judiciaire.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de bureaux fonctionnels	Nombre	0	0	2	0	-2	2	9
Nombre de mineurs, criminels, et personnes vulnérable bénéficiaires de l'assistance judiciaire	Nombre	N/A	250	550	250	-300	300	550

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le résultat annuel 1 était de rendre fonctionnel deux (2) bureaux d'assistance judiciaire sur les 12 par l'aménagement des locaux près les juridictions. Ce résultat n'a pas été atteint.
- Le résultat annuel 2 était de faire bénéficier de l'assistance judiciaire à 550 personnes parmi les mineurs ; les criminels et les personnes vulnérables. Ladite assistance a été accordée à 250 personnes. Par ailleurs, le non-paiement des honoraires aux avocats depuis 2015 a été un frein à l'atteinte du résultat.

L'atteinte de l'objectif pluriannuel serait en bonne voie si le programme disposait d'un budget d'investissement et si les honoraires des avocats étaient régulièrement payés.

Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est de 45%. L'évolution de ces trois dernières années est négative.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en 2021 (d)	Ecart (c) – (d)
19.668.1:Affaires civiles	7 601 972 689	7 031 553 189	570 419 500	7 601 972 689	7 031 553 189	570 419 500
2:dépenses de personnel	6 162 681 908	6 162 681 908	0	6 162 681 908	6 162 681 908	0
3:dépenses de biens et services	728 223 000	271 580 000	456 643 000	728 223 000	271 580 000	456 643 000
5:dépenses d'investissement	711 067 781	597 291 281	113 776 500	711 067 781	597 291 281	113 776 500
19.668.2:Affaires commerciales	82 104 071	62 339 071	19 765 000	82 104 071	62 339 071	19 765 000
2:dépenses de personnel	42 104 071	42 104 071	0	42 104 071	42 104 071	0
3:dépenses de biens et services	40 000 000	20 235 000	19 765 000	40 000 000	20 235 000	19 765 000
19.668.3:Conflits du travail	66 615 523	51 220 523	15 395 000	66 615 523	51 220 523	15 395 000
2:dépenses de personnel	16 615 523	16 615 523	0	16 615 523	16 615 523	0
3:dépenses de biens et services	50 000 000	34 605 000	15 395 000	50 000 000	34 605 000	15 395 000
19.668.4:Contentieux administratif	889 781 850	139 531 750	750 250 100	889 781 850	139 531 750	750 250 100
2:dépenses de personnel	294 781 850	49 331 750	245 450 100	294 781 850	49 331 750	245 450 100
3:dépenses de biens et services	285 000 000	90 200 000	194 800 000	285 000 000	90 200 000	194 800 000
4:dépenses de transfert	310 000 000		310 000 000	310 000 000	0	310 000 000
19.668.5:Affaires au penal	305 651 664	230 089 164	75 562 500	305 651 664	230 089 164	75 562 500
2:dépenses de personnel	75 651 664	75 651 664	0	75 651 664	75 651 664	0
3:dépenses de biens et services	230 000 000	154 437 500	75 562 500	230 000 000	154 437 500	75 562 500
Total pour le programme	8 946 125 797	7 514 733 697	1 431 392 100	8 946 125 797	7 514 733 697	1 431 392 100
2:dépenses de personnel	6 591 835 016	6 346 384 916	245 450 100	6 591 835 016	6 346 384 916	245 450 100
3:dépenses de biens et services	1 333 223 000	571 057 500	762 165 500	1 333 223 000	571 057 500	762 165 500
4:dépenses de transfert	310 000 000	0	310 000 000	310 000 000	0	310 000 000
5:dépenses d'investissement	711 067 781	597 291 281	113 776 500	711 067 781	597 291 281	113 776 500

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution est de 84% en prenant en compte le titre 2 (dépenses de personnels), Il est 51,72% hors titre 2. Le budget global du programme dans la loi de finances est de 8 946 125 797 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 7 514 733 697 FCFA, soit un taux de 84 % avec Titre 2 et 51,72% hors titre 2.

Le taux d'exécution est de Taux d'exécution du Titre 2 : Dépenses de personnel 96,28% ;

- Taux d'exécution du Titre 3 : Dépenses de biens et services 42,83% ;
- Taux d'exécution du Titre 4 : Dépenses de transfert 0% ;
- Taux d'exécution du Titre 5 : Dépenses d'investissement 84%.

L'exécution du programme se présente ainsi qu'il suit :

- **Titre 2** : les dépenses de personnel d'un montant de 6 591 835 016 FCFA dans la LF ont été exécutées à hauteur de 6 346 384 916 FCFA soit un écart de 245 450 100 FCFA. Nous ne pouvons pas justifier l'exécution de ce titre parce que sa gestion est centralisée au niveau du Ministère en charge du Budget.

- **Titre 3** : les crédits des biens et services ont été ouverts à hauteur de 1 333 223 000 FCFA dans la LF 2021. L'exécution de ce titre se chiffre à 571 057 500 FCFA soit un écart de 762 165 500 FCFA, pour un taux d'exécution de 42,83%.
- **Titre 4** : Aucune dépense de transfert n'a été exécutée sur les 310 000 000 FCFA autorisés dans la LF 2021. En raison du gel du concours d'admission à l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM), d'où le non-paiement des bourses des élèves magistrats et greffiers.
- **Titre 5** : les crédits d'investissement ont été ouverts à hauteur de 711 067 781 FCFA dans la LF 2021. L'exécution de ce titre se chiffre à 597 291 281 FCFA soit un écart de 113 776 500 FCFA, pour un taux d'exécution de 84%.

L'écart global se justifie par la non-levée de la réserve obligatoire qui se chiffre à 426 915 445 FCFA soit 266 644 600 pour le titre 3, 46 500 000 FCFA pour les transferts et 113 770 845 FCFA pour l'investissement.

Le taux d'exécution sur les crédits nets des réserves non levées est de 70,22% légèrement en deçà du taux d'exécution sur les crédits bruts : 84%.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

En 2021, aucune fongibilité n'a été effective au sein du programme.

Virements

En 2021, aucun virement n'a été effectif au sein du programme.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Titre	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 3	19.668:Justice judiciaire et administrative	Titre 3	101 600 000	101 600 000
Total des Transferts				101 600 000	101 600 000
dont Titre 3				101 600 000	101 600 000

Explication des impacts de chaque transfert :

Le montant global des transferts en provenance du programme "Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles" du Ministère du Budget à destination du programme "Justice judiciaire et administrative" se chiffre à **101 600 000 FCFA**.

Annulations

Tableau récapitulatif des annulations

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6
AE	0	0	0	310 000 000	0	0
CP	0	0	0	310 000 000	0	0
Total des annulations d'AE	0	0	0	310 000 000	0	0
Total des annulations de CP	0	0	0	310 000 000	0	0

Explication de chaque annulation : les bourses des élèves magistrats et greffiers de l'ENM ont été gelé en 2021.

Reports

Pas de reports de crédits en 2021 pour le programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31/12/2019	Effectifs au 31/12/2020	Effectifs au 1er janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	(entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	426	426	426	0	0	0	426
Permanents	426	426	426	0	0	0	426
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	315	315	315	0	0	0	315
Permanents	315	315	315	0	0	0	315
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	19	19	19	0	0	0	19
Permanents	19	19	19	0	0	0	19
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	760	760	760	0	0	0	760
Main d'œuvre non permanente	68	68	0	0	0	0	68
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	828	828	760	0	0	0	760

Explication des évolutions :

La diminution des effectifs est liée aux décès et au départ à la retraite des agents de ce programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Opérateurs :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2019 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	11	11	11	0
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	9	9	9	0
Total pour l'opérateur ENM	20	20	20	0
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	6	6	10	4
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	4	4	4
Total pour l'opérateur le Centre	6	10	14	8
Total pour le programme	26	30	34	8
Masse salariale des emplois de l'administration	0	0	0	0
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	0	0	0	0

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

L'Opérateur ENM emploie 11 agents de l'Etat et 9 personnels payés sur fonds propres soit un total de 20 agents. Ce chiffre n'a presque pas évolué depuis 2018.

L'Opérateur le Centre emploie 10 les agents de l'Etat et 4 personnels payés sur fonds propres soit un total de 14 agents. Ces effectifs ont évolués, passant de 10 à 14 agents en 2021.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	6 479 916 016	6 479 916 016	6 367 997 016	6 367 997 016	- 111 919 000	- 111 919 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	111 919 000	111 919 000	49 331 750	49 331 750	- 62 587 250	- 62 587 250
Total des crédits de titre 2	6 591 835 016	6 591 835 016	6 417 328 766	6 417 328 766	- 174 506 250	- 174 506 250

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de personnel de 6 591 835 016 FCFA prévus ont été consommés à hauteur de 6 417 328 766 FCFA, soit un taux d'exécution de 97,35% de la dotation initiale. Cette consommation correspond au règlement de la masse salariale des agents du programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Affaires civiles	728 223 000	728 223 000	271 580 000	271 580 000	- 456 643 000	- 456 643 000
Activités relatives au fonctionnement de l'action 1	728 223 000	728 223 000	271 580 000	271 580 000	- 456 643 000	- 456 643 000
N°2 Action : Affaires commerciales	40 000 000	40 000 000	20 235 000	20 235 000	- 19 765 000	- 19 765 000
Activités relatives au fonctionnement de l'action 2	40 000 000	40 000 000	20 235 000	20 235 000	- 19 765 000	- 19 765 000
N°3 Action : Conflits du travail	50 000 000	50 000 000	34 605 000	34 605 000	- 15 395 000	- 15 395 000
Activités relatives au fonctionnement de l'action 3	50 000 000	50 000 000	34 605 000	34 605 000	- 15 395 000	- 15 395 000
N°4 Action : Affaires administratives	285 000 000	285 000 000	90 200 000	90 200 000	- 194 800 000	- 194 800 000
Activités relatives au fonctionnement de l'action 4	285 000 000	285 000 000	90 200 000	90 200 000	- 194 800 000	- 194 800 000
N°5 Action : Affaires pénales	230 000 000	230 000 000	154 437 500	154 437 500	- 75 562 500	- 75 562 500
Activités relatives au fonctionnement de l'action 5	230 000 000	230 000 000	154 437 500	154 437 500	- 75 562 500	- 75 562 500
Total	1 333 223 000	1 333 223 000	571 057 500	571 057 500	- 762 165 500	- 762 165 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

L'action 1 « affaires civiles » sur une dotation de 728 223 000 FCFA, 271 580 000 FCFA ont été mis à disposition du programme. Par rapport aux résultats attendus :

- la révision du code civil et le code de procédure n'a pas été effective ;
- le bureau d'assistance judiciaire n'a pas été opérationnel.

L'action 2 « affaires commerciales » sur une dotation d'un montant de 40 000 000 FCFA, 20 235 000 FCFA ont été mise à disposition du programme. Par rapport au résultat attendu, la réduction des délais de traitement des dossiers n'a pas pu être évaluée.

L'action 3 « conflits du travail » sur une dotation d'un montant de 50 000 000 FCFA, 34 605 000 FCFA ont été mise à disposition du programme. Par rapport au résultat attendu, la réduction des délais de traitement des dossiers n'a pas pu être évaluée.

L'action 4 « contentieux administratif » sur une dotation de 285 000 000 FCFA, 90 200 000 FCFA ont été mis à disposition du programme. Par rapport au résultat attendu, la réduction des délais de traitement des dossiers n'a pas pu être évaluée.

L'action 5 « affaires pénales » la dotation d'un montant de 230 000 000 FCFA, 154 437 500 FCFA ont été mis à disposition du programme. Par rapport au résultat attendu :

- la réduction des délais de traitement n'a pas pu être évaluée ;
- Le bureau d'assistance judiciaire n'a pas été opérationnel.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Affaires civiles	0	0	0	0	0	0
		0		0	0	0
N°2 Action : Affaires commerciales	0	0	0	0	0	0
		-	0	0	0	0
N°3 Action : Conflits du travail	0	0	0	0	0	0
	0	0		0	0	0
N°4 Action : Affaires administratives	310 000 000	310 000 000	0	0	310 000 000	310 000 000
Formation des magistrats, des auxiliaires de justice et autres agents (Bourses)	310 000 000	310 000 000	0	0	310 000 000	310 000 000
N°5 Action : Affaires pénales	-	-	0	0	0	0
	0	0	0	0	-	0
Total des crédits de titre 4	310 000 000	310 000 000	0	0	-310 000 000	-310 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Action N°4 : Affaires administratives : la dotation d'un montant de 310 000 000 FCFA, relatif aux bourses de l'ENM n'a pas été exécutée à cause du gel du Concours d'entrée à l'ENM.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans la LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Affaires civiles	711 067 781	711 067 781	597 291 281	597 291 281	113 776 500	113 776 500
Projet de développement	711 067 781	711 067 781	597 291 281	597 291 281	113 776 500	113 776 500
N°2 Action : Affaires commerciales	-	-	-	-	-	-
Projet de développement ou d'équipement		-		-		
N°3 Action : Conflits du travail	-	-	-	-	-	-
Projet de développement ou d'équipement		-		-		
N°4 Action : Affaires administratives	-	-	-	-	-	-
Projet de développement ou d'équipement		-		-	-	-
N°5 Action : Affaires pénales	-	-	-	-	-	-
Projet de développement ou d'équipement		-		-		
Total des crédits de titre 5	711 067 781	711 067 781	597 291 281	597 291 281	- 113 776 500	- 113 776 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et

d'équipement :

L'action 1 « affaires civiles » sur une dotation de 711 067 781 FCFA, 597 291 281 FCFA ont été mis à disposition du programme ainsi qu'il suit :

- Achèvement des travaux du tribunal de Ntoun : 85 680 000 FCFA ;
- Construction de l'annexe de l'ENM (bibliothèque, cafétéria...) : 84 537 000 FCFA ;
- La réfection du palais de justice de Port-Gentil (CSM) : 141 474 281 FCFA ;
- Achèvement travaux tribunal 1ère instance de LBV : 285 600 000 FCFA.

Cette mise à disposition correspond à un taux d'exécution de 84% de la dotation initiale.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR ENM

Présentation de l'opérateur

Statut de l'ENM :

L'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) est un établissement public à caractère administratif et professionnel jouissant d'une autonomie administrative, pédagogique et financière. L'Ecole dispose d'un Conseil d'Administration.

Missions de l'ENM :

Missions de service public:

- La formation initiale des élèves-magistrats dans le cadre de trois(3) filières : judiciaire, administrative et financière ;
- La formation des élèves greffiers dans le cadre de trois (3) filières : élèves greffiers principaux, élèves conseillers adjoints des greffes ; élèves conseillers des greffes ;
- La formation initiale des élèves administrateurs pénitentiaires dans le cadre de cinq filières (5) : élèves personnels techniques, élèves personnels de surveillance ;
- La formation continue des Magistrats, Greffiers, Huissiers de Justice, des personnels de l'administration pénitentiaire en exercice ;
- La formation spécifique des Magistrats recrutés au titre de l'article 24 du statut des magistrats ;

Missions de développement :

L'ENM peut conclure tout partenariat ou convention pour la réalisation de travaux d'études, d'expertises, de recherches, de consultation ou de formation relevant de son domaine d'activité. L'ENM peut collaborer à des actions de coopération scientifique, professionnelle et administrative au niveau national, sous régional ou international.

Outre les subventions et concours financiers de l'Etat, l'ENM peut mobiliser des ressources propres provenant de ses activités, d'emprunts ou de dons et legs.

Travail avec l'opérateur

- En 2021, le contrat annuel de performance entre l'Etat et l'opérateur a été formalisé.
- La pratique du suivi-évaluation en cours d'année n'a pas été effective.
- La pratique du travail collaboratif entre les agents de l'Etat et les agents de l'opérateur est effective.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	111 919 000	49 331 750
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	212 000 000	74 200 000
Contribution aux dépenses de transferts propres de l'opérateur	263 500 000	0
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	100 640 000	84537000
Total de la contribution financière de l'Etat	424 559 000	208 068 750

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

La contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021 d'un montant de 424 559 000 FCFA a été exécutée à hauteur de 208 068 750 FCFA soit 49 331 750 FCFA pour le paiement des salaires de la MONP, 74 200 000 FCFA pour le fonctionnement de l'Ecole et 84 537 000 FCFA pour la construction de l'annexe de l'ENM (bibliothèque, cafétéria...).

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif 1 : Développer la formation continue de personnels magistrats, greffiers, conseillers de greffe, huissiers et autres agents du Ministère de la justice

**Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur :
Améliorer la qualité de l'offre de service aux usagers**

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : Nombre de formation continue des magistrats et greffiers en poste à Libreville	0	50	3	-47
Indicateur 2 : Nombre de magistrats et greffiers en poste à Libreville ayant suivi la formation continue	0	375	150	-225
Indicateur 3 : Nombre de module de formations très spécifiques sur des infractions nouvelles animées dans l'année	2	10	1	-9
Indicateur 4 : nombre de magistrats et de greffiers ayant suivi en 2021 les modules spécifiques de formation	175	200	0	-200

Dotations allouées à l'opérateur par les RPROG pour l'exécution de leurs actions et projets de politique publique				
Programme	Titre 4. Transferts		Titre 5. Investissements	
	Crédits ouverts	Crédits consommés	Crédits ouverts	Crédits consommés
Transfert aux ménages : Bourses	263 500 000	0	100 640 000	84 537 000
Total des dotations pour exécution des actions et projets de politique publique	263 500 000	0	100 640 000	84 537 000

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

La dotation d'un montant de 263 500 000 FCFA, relatif aux bourses de l'ENM n'a pas été exécutée à cause du gel du Concours d'entrée à l'ENM. Par ailleurs sur les 84 537 000 FCFA ont été consommés sur 100 640 000 FCFA prévus pour l'investissement.

Présentation de l'opérateur

Statut du Centre :

Le Centre est une administration centrale de niveau de direction générale ; il est placé sous l'autorité d'un directeur général nommé par décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre responsable parmi les magistrats du premier grade.

Il jouit d'une autonomie de gestion administrative, financière et comprend :

- une Direction de la conservation des symboles
- une Direction de gestion des sceaux

Missions du centre :

Missions de service public :

Le Centre assure, pour et au compte de l'autorité ministérielle investie de la charge de Garde des Sceaux, l'administration et la gestion des symboles de la République par la conservation, la protection et la promotion du bon usage de ces symboles.

Il est notamment chargé :

- de définir conformément aux textes en vigueur les normes des symboles de la République ;
- de concevoir et conserver les spécimens de sceaux, armoiries, emblèmes et autres symboles de la République ;
- d'authentifier et certifier ces symboles ;
- d'instruire les dossiers de demande de délivrance ou d'utilisation de ces symboles ;
- de mettre en œuvre les décisions en résultant ; de fournir ces symboles aux autorités habilitées et aux services demandeurs ;
- d'identifier, dresser, l'état des besoins et ordonner la fabrication et l'impression desdits symboles ;
- de spécifier les normes des sceaux, armoiries, emblèmes et autres symboles de la République et du logotype, la charte graphique et ergonomique de l'Administration.

Missions de développement :

Le Centre peut recevoir du Garde des Sceaux, toute autre mission en rapport avec son domaine de compétence ; il peut également faire appel à toute expertise nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

Travail avec l'opérateur

- En 2021, le contrat annuel de performance entre l'Etat et l'opérateur a été formalisé.
- La pratique du suivi-évaluation en cours d'année n'a pas été effective.
- La pratique du travail collaboratif entre les agents de l'Etat et les agents de l'opérateur est effective.

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	0	0
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	28 000 000	68 000 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	28 000 000	68 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

Le Centre a reçu un virement des crédits de 40 000 000 FCFA dans la LFR, d'où la consommation de 68 000 000 FCFA sur les 28 000 000 FCFA prévus initialement.

Résultats de l'opérateur par rapport aux engagements pris

Objectif O/P1.1 : Conduire à bien la procédure de contractualisation d'un partenariat public – privé d'ici la fin 2021
Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur LE CENTRE : OBJECTIF N°2 : Rendre dynamique les services du programme d'ici à 2021

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : PPP signé	0	1	0	-1

Objectif O/P1.2 : Avoir sensibilisé toutes les administrations à la nouvelle procédure relative aux sceaux et aux autres symboles de la République, recueilli les demandes d'autorisation et instruit ces demandes

Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur LE CENTRE : OBJECTIF N°2 : Rendre dynamique les services du programme d'ici à 2021

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : nombre d'actions ciblées de sensibilisation	0	4	0	-4
Indicateur 2 : nombre de demandes d'autorisation reçues dès 2021	0	100	0	-100
Indicateur 3 : nombre de demandes instruites en 2021	0	100	0	-100

Objectif O/P1.3 : Avoir mis en place l'organisation permettant aux directions et services du Centre d'assurer leurs missions

Objectif de rattachement dans le PAP 2021 du Programme ou mission permanente de l'opérateur LE CENTRE : OBJECTIF N°2 : Rendre dynamique les services du programme d'ici à 2021

Rappel des indicateurs	Rappel du résultat 2020	Cible 2021	Résultat 2021	Ecart
Indicateur 1 : % d'agents du Centre ayant une fiche de poste	40	100	90	10
Indicateur 2 : % d'agents affectés au Centre formés à l'exercice de leur activités	40	100	90	10
Indicateur 3 : un protocole de travail précis avec le prestataire	0	1	0	-1

Explication du niveau d'atteinte de chaque objectif, du niveau de respect de chaque engagement pris par l'opérateur :

L'atteinte des deux (2) premiers objectifs est liée à la validation du décret d'application de la loi n°3/89 du 6 juillet 1989 relative aux sceaux et aux cachets de l'Etat et du décret n°0413 du 20 août 2015 portant création et organisation du CENTRE. Cette procédure est toujours pendante devant le Conseil d'Etat.

L'objectif 3 : les résultats des deux (2) premiers indicateurs de cet objectif ont été atteints. Le dernier (le protocole de travail précis avec le prestataire) n'est pas effectif, faute de validation des décrets cités ci-dessus.

PROGRAMME SECURITE PENITENTIAIRE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

L'administration pénitentiaire est chargée de la sécurité, du maintien et du rétablissement de l'ordre dans les établissements pénitentiaires ainsi que de l'insertion et de la réinsertion sociale des détenus. Par ailleurs, elle concourt à la mission de défense de la nation, conformément aux dispositions de l'article 31 de la loi du 20 février 1998. Elle constitue une force de sécurité de l'Etat.

Le programme comprend

- La construction et la réhabilitation des prisons ;
- L'équipement des prisons ;
- La définition et la mise en œuvre des conditions de détention ;
- La définition et la mise en œuvre des conditions de vie au travail des agents de l'administration ;
- Le développement des compétences des agents ;
- La surveillance des détenus ;
- L'escorte des détenus lors de leurs déplacements ;
- Le maintien et le rétablissement de l'ordre dans les prisons ;
- La mise en place et la gestion des dispositifs de surveillance alternatifs à la prison ;
- L'appui à la réinsertion des détenus.

Le programme Administration pénitentiaire est en articulation avec les programmes suivants :

- Justice judiciaire : pour l'application des peines prononcées par les tribunaux, pour la gestion des détentions préventives, pour la mise en œuvre des peines de substitution à l'emprisonnement ;
- Prévention et sécurité sanitaire : pour le suivi sanitaire des détenus, la prise en charge des détenus ayant besoin de soins ou d'hospitalisation, l'amélioration des conditions d'hygiène dans les prisons ;
- Solidarité nationale, Enseignement technique et formation professionnelle, Entrepreneuriat, artisanat et économie sociale, Sports et loisirs : travail ensemble pour définir et mettre en œuvre des actions d'aide à la réinsertion des détenus ;
- Prévoyance sociale : pour l'immatriculation des détenus à la CNAMGS ;
- Police Nationale et Gendarmerie Nationale : formation des agents pénitentiaires, coopération pour le rétablissement de l'ordre dans les prisons, recherche des détenus évadés ;
- Droits de l'homme : coopération pour définir et améliorer les conditions de détention, contrôle de ces conditions de détention.

Par ailleurs, la mise en œuvre du programme implique des opérateurs de l'Etat, notamment l'ANINF pour la conception, le développement et l'installation du fichier informatisé des détenus et l'ANGTI pour la maîtrise d'ouvrage déléguée des projets de construction des prisons ainsi qu'un certain nombre d'organisations internationales et ONG (UNICEF, Croix rouge, etc.).

Le responsable du programme administration pénitentiaire est le **Commandant en Chef de la Sécurité Pénitentiaire**.

ACTION N° 1 : Vie de l'Agent Pénitentiaire

L'action Vie de l'agent pénitentiaire comprend :

- Le recrutement ;
- L'habillement et la dotation en équipements ;
- La formation ;
- Le suivi et la gestion des carrières ;
- La construction de casernes et de logements d'astreintes ;
- Le transport (transport des troupes et véhicules de fonction) ;
- La construction ou la réhabilitation des locaux du commandement en chef et des différentes directions régionales ;
- La gestion de la prime carcérale ;
- La protection sociale des agents ;
- La Sécurisation des prisons ;
- Le maintien et le rétablissement de l'ordre dans les prisons ;
- L'Entretien, renouvellement des équipements de surveillance et de maintien de l'ordre.

ACTION N° 2 : Vie du Détenu

L'action Vie du détenu recouvre :

- La réhabilitation des prisons existantes ;
- La construction de nouvelles prisons répondant aux normes internationales, et tenant compte des catégories pénales ;
- La spécialisation des établissements pénitentiaires (prison agricole, prison hôpital, etc.) ;
- La création et le développement des activités à caractère professionnel, socioéducatif et sportif ;
- L'alimentation des détenus en qualité et en quantité (3 repas /jours) ;
- La communication avec les détenus sur leur situation carcérale ;
- L'organisation et le suivi de la communication entre le détenu et sa famille ;
- Le suivi sanitaire du détenu ;
- L'amélioration des conditions d'hygiène et de santé dans les prisons ;
- Le transport des détenus.

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

L'état des lieux et le diagnostic de départ ont permis de mettre en relief les points clés pour la détermination du cadrage stratégique du programme pour les prochaines années :

- l'administration pénitentiaire mobilise 3502 agents pour assurer la surveillance de 7000 détenus soit 1 agent pour un peu moins de 2 détenus mais le pourcentage de gardiens de prison dans cet effectif est faible (environ un demi seulement) ;
- le nombre des prévenus dépasse pour beaucoup celui des condamnés dans la population globale des détenus ;
- on relève un fort surpeuplement carcéral en général et à la prison centrale de Libreville en particulier (avec 3600 détenus pour une prison censée abriter au maximum 500 détenus) ;
- les systèmes de surveillance et de prévention des évasions ont été très peu développés et modernisés, le nombre des évasions reste significatif ;
- les prisons gabonaises ne sont pas aux normes internationales et beaucoup sont dans un état de délabrement avancé ; aucune prison n'a cependant fait l'objet de réfection ; les travaux de construction à la prison de Franceville ne sont pas allés à terme et la nouvelle prison de Mouila est inexploitée en raison des désordres du bâti constatés avant même sa mise en service ;
- il n'existe pas de cellules individuelles ; les prisons sont organisées en quartiers et blocs ; dans beaucoup de prisons règne l'insécurité à la fois pour les agents et pour les détenus ; la promiscuité aggrave les risques sanitaires et les risques de troubles ; rien n'est prévu pour les femmes enceintes ni pour isoler les détenus malades ;
- les agents de l'administration pénitentiaire ne bénéficient pas d'une formation initiale spécifique ; les procédures de surveillance commencent seulement à être formalisées ;
- les agents de l'administration pénitentiaire connaissent des conditions de vie au travail difficiles : il n'existe pas de casernes ; conditions de maintien en disponibilité opérationnelle difficiles ; suivi insuffisant de leur développement de carrière.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Parvenir à des prisons sûres ;
- Enjeu 2 : Améliorer progressivement les conditions de détention dans les prisons en visant l'atteinte des normes internationales ;
- Enjeu 3 : Développer la réinsertion des condamnés ;
- Enjeu 4 : Assurer aux personnels de l'administration pénitentiaire des conditions de vie au travail en adéquation avec les exigences attachées à l'exercice de leurs missions ;
- Enjeu 5 : Mettre en œuvre et assurer l'efficacité des nouveaux dispositifs de surveillance alternatifs à la prison ;
- Enjeu 6 : Assurer au personnel de l'administration pénitentiaire une formation initiale et continue en adéquation avec les exigences attachées à l'exercice de leurs missions.

OBJECTIF N°1 : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA SECURITE PENITENTIAIRE

- Résultat annuel attendu 1 : les 3502 agents formés aux métiers de la sécurité pénitentiaire ;
- Résultat annuel attendu 2 : les 3502 agents de la sécurité pénitentiaire sont habillés convenablement ;
- Résultat annuel attendu 3 : rendre fonctionnel le logiciel **GESPERS** ;
- Résultat annuel attendu 4 : les 1444 personnels de surveillance sont nourris 2 fois par jours.

OBJECTIF N°2 : AMELIORER LES CONDITIONS DE DETENTION

- Résultat annuel attendu 1 : tous les détenus reçoivent 2 repas par jours ;
- Résultat annuel attendu 2 : tous les détenus ont une couverture médicale de 70% ;
- Résultat annuel attendu 3 : les 3 ateliers de réinsertion des détenus à la prison centrale de Libreville sont fonctionnels.

OBJECTIF N°1 : AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : les 3502 agents formés aux métiers de la sécurité pénitentiaire ;
- Résultat annuel attendu 2 : les 3502 agents de la sécurité pénitentiaire sont habillés convenablement ;
- Résultat annuel attendu 3 : rendre fonctionnel le logiciel **GESPERS** ;
- Résultat annuel attendu 4 : les 1800 personnels de surveillance sont nourris 2 fois par jours.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : 413 agents sur les 3502 prévus ont été formés aux métiers de la sécurité pénitentiaire (non atteint) ;
- Résultat annuel N°2 : 253 agents de la sécurité pénitentiaire ont pas été habillés convenablement (non atteint) ;
- Résultat annuel attendu N°3 : le logiciel GESPERS n'est pas fonctionnel ;
- Résultat annuel N°4 : les 1800 agents du personnel de surveillance ne sont toujours pas nourris 2 fois par jours (non atteint).

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents formés aux métiers de la sécurité pénitentiaire	Nombre	642	497	2000	642	-1358	2500	3502
Nombre d'agents convenablement habillés	Nombre	0	258	3502	504	-2998	3505	3502
Taux de réalisation du projet GESPERS	%	15	20	80	35	-45	90	100
Nombre d'agents de surveillance nourris 2 fois par jour	Nombre	1	1	2	1	-1	2	3

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le résultat annuel 1 était la formation de 2000 agents aux métiers de la Sécurité Pénitentiaire. Ce résultat n'a pas été atteint faute de crédits de fonctionnement suffisant. Par contre 642 agents ont pu recevoir différentes formation en 2021.
 - Le résultat annuel 2 était la dotation en habillement spécifique à leur mission de 3502 agents de la sécurité Pénitentiaire. Ce résultat n'a pas été atteint, faute de crédits suffisant ; Par contre 504 agents ont pu recevoir des tenues et tous les agents ont reçus de nouvelles plaques de poitrine.
 - Le résultat annuel 3 était rendre fonctionnel le logiciel GESPERS. Ce résultat n'a pas été atteint car les équipements n'ont pas encore été livrés ;
 - Le résultat annuel 4 était de nourrir 2 fois par jours les 1800 agents de surveillances. Ce résultat n'a pas été atteint, faute de crédits de fonctionnements suffisant. Cependant ses agents reçoivent 1 repas par jour.
- L'atteinte de l'objectif est en bonne voie. Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est moyen. L'évolution de ces trois dernières années est positive.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Tous les détenus reçoivent 2 repas par jours ;
- Résultat annuel attendu 2 : Tous les détenus ont une couverture médicale de 70% ;
- Résultat annuel attendu 3 : les 6 Ateliers de réinsertion des détenus à la prison centrale de Libreville sont fonctionnels ;

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : tous les détenus n'ont reçu qu'un (1) repas par jours (non atteint) ;
- Résultat annuel N°2 : tous les détenus n'ont que 25% de couverture médicale (non atteint) ;
- Résultat annuel N°3 : toutes les prisons ne répondent toujours pas aux normes internationales d'hygiène.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de repas servis par jours	Nombre	1	1	2	1	-1	3	3
Taux de détenus pris en charge médicalement	%	6.25	8	70	40	-30	80	100
Nombre d'ateliers fonctionnels	Nombre	0	0	3	3	0	5	7
Taux de réalisation de travaux de réhabilitation des prisons	%	0	0	100	30	-70	80	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le résultat annuel 1 était, l'amélioration du nombre de repas pour passer de 1 repas par jours à 2 repas dans toutes les prisons. Ce résultat en 2021 n'a pas été effectif en raison de l'insuffisance de la dotation allouée et du nombre élevé des détenus. Toutefois, les détenus femmes ont pu recevoir 2 repas par jour.
- Le résultat annuel attendu 2 était l'amélioration de la prise en charge médicale des détenus passant de 8% à 70% ; En 2021, cela n'a pas été effectif en raison de d'insuffisance de la dotation allouée et du nombre élevé des détenus.
- Le résultat annuel attendu 3 était, l'adaptation de l'hygiène dans les détentions aux normes internationales. En 2021, cela n'a pas été effectif dans les prisons de Makokou et Lambaréné en raison de la vétusté des bâtiments qui ont été construits en terre battus, rendant difficile les travaux à y effectués.

L'objectif pluriannuel est pas en bonne voie, car les budgets alloués pour l'atteinte de cet objectif ont connus une amélioration, toutefois des efforts conséquent sont encore à effectuer par rapport à l'évolution des effectifs des détenus. Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est encourageant. L'évolution de ces trois dernières années est moyenne.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé du programme et de l'action	AE ouvertes en LFR pour 2021	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2021	CP consommés en 2021	Ecart
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
19.675.1: Vie du détenu	5 634 195 698	3 437 535 692	2 196 660 006	5 634 195 698	3 437 535 692	2 196 660 006
2:dépenses de personnel	1 664 516 592	1 664 516 592	0	1 664 516 592	1 664 516 592	0
3:dépenses de biens et services	519 000 000	585 200 000	-66 200 000	519 000 000	585 200 000	-66 200 000
5:dépenses d'investissement	3 450 679 106	1 187 819 100	2 262 860 006	3 450 679 106	1 187 819 100	2 262 860 006
19.675.2: Vie de l'agent pénitentiaire	3 081 000 000	4 831 003 479	-1 750 003 479	3 081 000 000	4 831 003 479	-1 750 003 479
3:dépenses de biens et services	3 081 000 000	3 136 621 150	-55 621 150	3 081 000 000	3 136 621 150	-55 621 150
5:dépenses d'investissement	0	1 694 382 329	-1 694 382 329	0	1 694 382 329	-1 694 382 329
Total pour le programme	8 715 195 698	8 268 539 171	446 656 527	8 715 195 698	8 268 539 171	446 656 527
2:dépenses de personnel	1 664 516 592	1 664 516 592	0	1 664 516 592	1 664 516 592	0
3:dépenses de biens et services	3 600 000 000	3 721 821 150	-121 821 150	3 600 000 000	3 721 821 150	-121 821 150
5:dépenses d'investissement	3 450 679 106	2 882 201 429	568 477 677	3 450 679 106	2 882 201 429	568 477 677

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution est de 94,87% en prenant en compte le titre 2 (dépenses de personnels), Il est 93,67% hors titre 2.

Ensuite Procéder aux explications par titres :

Le budget global du programme dans la loi de finances s'élève à un montant de 8 715 195 698 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 8 268 539 171 FCFA, soit un écart de 446 656 527 FCFA.

- Taux d'exécution du Titre 2 : Dépenses de personnel 100% ;
- Taux d'exécution du Titre 3 : Dépenses de biens et services 103,38% ;
- Taux d'exécution du Titre 5 : Dépenses d'investissement 83,53% ;

L'exécution du programme se présente ainsi qu'il suit :

- **Titre 2** : les dépenses de personnel d'un montant de 1 664 516 592 FCFA dans la LF ont été totalement exécutées. Nous ne pouvons pas le justifier parce que sa gestion est centralisée au niveau du Ministère en charge du Budget.
- **Titre 3** : les crédits des biens et services ont été ouverts à hauteur de 3 600 000 000 FCFA dans la LF 2021. L'exécution de ce titre se chiffre à 3 721 821 150 FCFA soit un taux d'exécution de 103,38% et un écart de -121 821 150 FCFA correspondant à la rallonge allouée pour l'alimentation des détenus.
- **Titre 5** : les crédits d'investissement ont été ouverts à hauteur de 3 450 679 106 FCFA dans la LF 2021. L'exécution de ce titre de dépenses se chiffre à 2 882 201 429 FCFA soit un taux d'exécution de 83,53% et un écart de 568 477 677 FCFA

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Explication globale de l'utilisation de la fongibilité :

Aucune fongibilité pour ce programme en 2021

Virements

Explication des impacts de chaque virement : Aucun virement n'a été constaté au niveau de ce programme.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Titre	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
30.941:Dotation pour dépenses à caractère politique	Titre 4	19.675:Sécurité pénitentiaire	Titre 4	866 074 500	866 074 500
Total des Transferts				866 074 500	866 074 500
dont Titre 2				-	-
dont Titre 3				-	-
dont Titre 4				866 074 500	866 074 500
dont Titre 5				-	-

Explication des impacts de chaque transfert :

Le montant global des transferts en provenance du programme " Dotation pour dépenses à caractère politique " du Ministère du Budget à destination du programme "Sécurité pénitentiaire " se chiffre à **866 074 500 FCFA**.

Annulations

Le programme n'a pas enregistré l'annulation des crédits

Reports

Pas de report de crédits pour ce programme.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

		Effectifs					
Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1er janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				sorties	entrées	(entrées - sorties)	
Hors catégorie	4	2	2	1	0	-1	1
Fonctionnaires	2035	3572	3572	71	0	-71	3501
Officiers supérieurs	39	62	62	6	0	-6	56
Officiers	313	576	576	9	0	-9	567
Sous-officiers	995	2099	2099	56	0	-56	2043
Hommes de rangs	688	835	835	0	0	0	835
Présalaires	0	0	0	0	0	0	0
Total pour les emplois de l'administration	2039	3574	3574	72	0	-72	3502

Explication des évolutions :

Ce programme en 2021, n'a connu aucune évolution des effectifs.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 664 516 592	1 664 516 592	1 664 516 592	1 664 516 592	0	0
Total des crédits de titre 2	1 664 516 592	1 664 516 592	1 664 516 592	1 664 516 592	0	0

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de personnel de 1 664 516 592 FCFA prévus dans la LF ont été totalement consommés. La gestion de ce titre de dépenses étant gérée par la Direction de la Solde, nous ne pouvons pas justifier la non-exécution de ce dernier.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Vie du détenu	519 000 000	519 000 000	585 200 000	585 200 000	66 200 000	66 200 000
Activités relatives au fonctionnement de l'action 1	519 000 000	519 000 000	585 200 000	585 200 000	66 200 000	66 200 000
N°2 Vie de l'agent pénitentiaire	3 081 000 000	3 081 000 000	3 136 621 150	3 136 621 150	55 621 150	55 621 150
Activités relatives au fonctionnement de l'action 2	3 081 000 000	3 081 000 000	3 136 621 150	3 136 621 150	55 621 150	55 621 150
Total des crédits de titre 3	3 600 000 000	3 600 000 000	3 721 821 150	3 721 821 150	121 821 150	121 821 150

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

L'action 1 « Vie du détenu » sur une dotation d'un montant de 519 000 000 FCFA, 585 200 000 FCFA ont été mise à disposition du programme ainsi qu'il suit :

- Décision au titre de la prise en charge des dépenses liées à la fourniture des produits alimentaires divers, pour le compte de la Prison Centrale de Libreville.
- Décision au titre de la prise en charge du règlement de la fourniture de pains à la prison centrale de Libreville ;
- Mise à disposition de la 1ère tranche des crédits de fonctionnement des services déconcentrés à l'intérieur du pays, exercice 2021 ;
- Mise à disposition de la deuxième tranche des crédits au profit des Prisons et Administrations régionales et Commandement en Chef ;

L'action 2 « Vie de l'agent pénitentiaire » sur une dotation de 3 081 000 000 FCFA, 3 136 621 150 FCFA ont été mis à disposition du programme ainsi qu'il suit :

- Mise à disposition des crédits au profit de la Sécurité Pénitentiaire ;
- Mise à disposition de la deuxième tranche des crédits au profit des Prisons et Administrations régionales et Commandement en Chef ;
- Mise à disposition de la 1ère tranche des crédits de fonctionnement des services déconcentrés à l'intérieur du pays, exercice 2021.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Le programme n'a pas reçu les crédits de titre 4 en 2021.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Vie du détenu	3 450 679 106	3 450 679 106	1 187 819 100	1 187 819 100	- 2 262 860 006	- 2 262 860 006
Activités relatives au projet d'équipement des prisons	3 450 679 106	3 450 679 106	1 187 819 100	1 187 819 100	- 2 262 860 006	- 2 262 860 006
N°2 Vie de l'agent pénitentiaire	0	0	1 694 382 329	1 694 382 329	1 694 382 329	1 694 382 329
Activités relatives au projet d'achèvement et réfection des prisons	0	0	1 694 382 329	1 694 382 329	1 694 382 329	1 694 382 329
Total des crédits de titre 5	3 450 679 106	3 450 679 106	2 882 201 429	2 882 201 429	- 568 477 677	- 568 477 677

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

L'action 1 « Vie du détenu » sur une dotation de 3 450 679 106 FCFA, 1 187 819 100 FCFA ont été mis à disposition du programme ainsi qu'il suit :

- Equipement de communication (sécurité pénitentiaire) : 420 000 000 FCFA ;
- Equipement en matériel roulant (ambulances, fourgons, camions transport des troupes...) : 725 824 000 FCFA ;
- Equipement en matériel informatique (Sécurité pénitentiaire) : 41 995 100 FCFA.

L'action 2 « Vie de l'agent pénitentiaire » initialement non prévu dans la LF, une dotation sous forme de rallonge de 1 694 382 329 FCFA ont été mis à disposition du programme ainsi qu'il suit :

- Achat de huit (8) groupes électrogènes : 82 797 643 FCFA ;
- Achèvement de la réhabilitation du centre de santé de la prison centrale de Libreville : 42 685 744 FCFA ;
- Achèvement de l'école des mineurs de la prison centrale de Libreville : 503 916 000 FCFA ;
- La réhabilitation et l'extension de la prison centrale de Libreville : 252 000 000 FCFA ;
- Réfection De La Prison Centrale de Franceville : 134 671 877 FCFA ;
- Réfection de la Prison Centrale de Koula-Moutou : 63 786 460 FCFA ;
- Réfection de la Prison Centrale de Makokou : 89 055 153 FCFA ;
- Réfection de la Prison Centrale de Mouila : 70 217 565 FCFA ;
- Réfection de la Prison Centrale de Tchibanga : 51 231 485 FCFA ;
- Réfection de la Prison de Centrale d'Oyem : 63 000 385 FCFA ;
- Réfection de la Prison de Centrale de Lambarené : 173 020 017 FCFA ;
- Réfection de la Prison de Centrale de Port-Gentil : 168 000 000 FCFA.

PROGRAMME CULTURE DES DROITS DE L'HOMME

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme Culture des Droits de l'Homme englobe les activités de promotion, de protection, et de défense des droits de l'homme. Cette politique publique est mise en œuvre par la Direction Générale des Droits de l'Homme (DGDH).

La Direction Générale des Droits de l'Homme a pour mission d'œuvrer à la promotion, à la protection des droits humains en veillant à l'application du droit positif national et à son harmonisation avec les standards internationaux.

Le présent programme, bien que partie intégrante de la mission justice, ne s'implique pas dans la procédure judiciaire et les actions de défense des droits humains émanant des citoyens lésés par la chaîne judiciaire qui sont portées plutôt, par la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), dont les actions autonomes n'intègrent pas ledit programme.

Ce programme est piloté par **le Directeur Général des Droits de l'Homme (RPROG)**.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme Culture des Droits de l'Homme est structuré en deux (2) actions :

- Promotion des droits de l'homme
- Protection des droits de l'homme

ACTION N° 1 : promotion des droits de l'homme

Cette action concourt à la promotion des droits humains en vulgarisant la connaissance des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire national. Les directions et /ou les services mobilisés et les Unités Opérationnelles (UO) de cette action sont :

- Les directions :
 - Direction de la promotion et ses services
 - Direction de la protection et ses services
- Unité Opérationnelle :
 - UO 1 : Protection et Promotion des droits de l'homme

ACTION N° 2 : Protection des droits de l'homme

Cette action concourt à la protection des droits humains en veillant à l'harmonisation, à l'application et au respect des droits de l'homme.

Les directions et /ou les services mobilisés et les Unités Opérationnelles (UO) de cette action sont :

- Les directions :
 - Direction des relations internationales et ses services ;
 - Centre de la documentation.
- Unité Opérationnelle :
 - UO2: Relations internationales et documentation des droits de l'homme.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

L'élaboration d'une politique nationale des droits de l'homme formalisant la stratégie Gouvernementale, correspond à la nécessité pour le Gabon de disposer d'un cadre cohérent permettant de coordonner l'ensemble des actions qui vise la diffusion, la promotion, la protection et le renforcement du respect des droits humains.

De même, la volonté politique exprimée dans le Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE), à travers l'axe N° 9, portant sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'une part et la consécration du Gabon au Conseil des Droits de l'Homme (Genève) en 2013 d'autre part, témoignent des efforts menés en vue de la consolidation de l'Etat de droit.

La mise en œuvre de ce programme permettra ainsi aux usagers de disposer d'une meilleure connaissance de leurs droits et d'être mieux protégés.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Consolider l'Etat de droit et la gouvernance démocratique par le respect des Droits de l'Homme ;
- Enjeu 2 : Promouvoir le développement humain par la diffusion des Droits de l'Homme ;
- Enjeu 3 : Améliorer l'image et la notoriété du Gabon en matière des Droits de l'Homme au niveau international et régional.

OBJECTIF N°1 : DISPOSER ET METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DES DROITS HUMAINS D'ICI FIN 2023

- Résultat annuel attendu 1 : avoir élaboré un plan d'action national ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir noué deux (2) partenariats pluripartites ;
- Résultat attendu 3 : avoir réalisé deux (2) actions prioritaires en faveur des droits de l'homme.

OBJECTIF N°2 : ÊTRE PARVENU A PROMOUVOIR LA CONNAISSANCE DES DROITS DE L'HOMME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL D'ICI FIN 2023

- Résultat annuel attendu 1 : avoir formé 10 organisations de la société civile sur les Droits de l'Homme ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir élaboré le curriculum pour l'enseignement professionnel.

OBJECTIF N°3 : RESPECTER LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX D'ICI FIN 2023

- Résultat annuel attendu 1 : élaborer cinq (5) rapports nationaux sur la mise en œuvre de traités internationaux sur les Droits de l'Homme ;
- Résultat annuel attendu 2 : valider et transmettre auprès des organes de suivi, les cinq (5) rapports nationaux sur la mise en œuvre de traités internationaux sur les Droits de l'Homme.

OBJECTIF N°1 : DISPOSER ET METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE NATIONALE EN MATIERE DES DROITS HUMAINS D'ICI FIN 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir élaboré un plan d'action national ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir noué deux (2) partenariats pluripartites ;
- Résultat attendu 3 : avoir réalisé deux (2) actions prioritaires en faveur des droits de l'homme.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : un plan d'action national n'a pas été élaboré (non atteint) ;
- Résultat annuel N°2 : atteint partiellement ;
- Résultat annuel N°3 : non atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration du Plan d'Action National	%	10	20	60	0	-60	80	100
Nombre de partenariats pluripartites noués	Nombre	0	1	2	1	-1	2	5
Nombre d'actions prioritaires réalisées en faveur des droits de l'Homme : ▪ mise en place du mécanisme national contre la torture ; ▪ établissement de jugements supplétifs des populations autochtones	Nombre	2	2	2	0	-2	2	8

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le résultat 1 était l'élaboration du Plan d'Action National. Ce résultat n'a pas été atteint, faute de trésorerie ;
- Le résultat 2 était nouer deux (2) partenariats pluripartites. Sur les 2 prévus, seul le mécanisme national de promotion et protection des droits de l'homme a été noué ;
- Le résultat 3 était la réalisation des actions prioritaires. La mise en place du mécanisme national contre la torture est dans le projet de loi à l'Assemblée Nationale quant à l'établissement de jugements supplétifs, il y a eu les campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations autochtones.

L'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie. Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est en régression. L'évolution de ces trois dernières années est négative.

OBJECTIF N°2 : ÊTRE PARVENU A PROMOUVOIR LA CONNAISSANCE DES DROITS DE L'HOMME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL D'ICI FIN 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : avoir formé 10 organisations de la société civile sur les Droits de l'Homme ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir élaboré le curriculum pour l'enseignement professionnel.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : non atteint
- Résultat annuel N°2 : non atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'organisation formée	Nombre	N/A	N/A	10	0	-10	20	30
Taux d'élaboration du curriculum pour l'enseignement professionnel	%	N/A	N/A	50	0	-50	50	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le résultat 1 était la formation des organisations de la société civile sur les Droits de l'Homme. Ce résultat n'a pas été atteint pour cause de la pandémie du covid-19 ;
- Le résultat 2 était la formalisation du cadrage du curriculum pour les enseignements professionnels. Ce résultat n'a pas été atteint pour cause de la pandémie du covid-19.

L'atteinte de l'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie. Le bilan des résultats de ces trois dernières années n'est pas concluant. L'évolution de ces trois dernières années est négative.

OBJECTIF N°3 : RESPECTER LES ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX D'ICI FIN 2023

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : élaborer cinq (5) rapports nationaux sur la mise en œuvre de traités internationaux sur les Droits de l'Homme :
 - Le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ;
 - La convention relative aux droits des personnes handicapées ;
 - La convention relative aux droits de l'enfant et son protocole facultatif impliquant les enfants dans les conflits armés ;
 - La charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;
 - L'examen périodique universel.
- Résultat annuel attendu 2 : valider et transmettre auprès des organes de suivi, les cinq (5) rapports nationaux sur la mise en œuvre de traités internationaux sur les Droits de l'Homme.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu 1 : non atteint
- Résultat annuel attendu 2 : non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Le nombre de rapports nationaux élaborés	Nombre	N/A	N/A	5	0	-5	5	5
Le nombre de rapports nationaux validés et transmis auprès des organes de suivi	Nombre	N/A	N/A	5	0	-5	5	5

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le résultat 1 était l'élaboration des 5 rapports. Ce résultat n'a pas été atteint pour faute de trésorerie.
- Le résultat 2 était la validation et la transmission des cinq rapports auprès des organes de suivi sur la mise en œuvre de traités internationaux sur les Droits de l'Homme. Ce résultat n'a pas été atteint car le programme ne disposant pas suffisamment de trésorerie.

L'atteinte de l'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie. Le bilan des résultats de ces trois dernières années n'est pas concluant. L'évolution de ces trois dernières années est négative.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2021	CP consommés en 2021	Ecart
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
19.689.1:Protection des droits de l'homme	34 679 723	31 419 723	3 260 000	34 679 723	31 419 723	3 260 000
2:dépenses de personnel	18 679 723	18 679 723	0	18 679 723	18 679 723	0
3:dépenses de biens et services	16 000 000	12 740 000	3 260 000	16 000 000	12 740 000	3 260 000
19.689.2:Promotion des droits de l'homme	292 011 237	284 171 237	7 840 000	292 011 237	284 171 237	7 840 000
2:dépenses de personnel	258 011 237	258 011 237	0	258 011 237	258 011 237	0
3:dépenses de biens et services	34 000 000	26 160 000	7 840 000	34 000 000	26 160 000	7 840 000
Total pour le programme	326 690 960	315 590 960	11 100 000	326 690 960	315 590 960	11 100 000
2:dépenses de personnel	276 690 960	276 690 960	0	276 690 960	276 690 960	0
3:dépenses de biens et services	50 000 000	38 900 000	11 100 000	50 000 000	38 900 000	11 100 000

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution est de 96,60% en prenant en compte le titre 2 (dépenses de personnels),

Le taux d'exécution global est de 77,80% hors titre 2.

Le budget global du programme dans la loi de finances s'élève à un montant de 326 690 960 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 315 590 960 FCFA, soit un écart de 11 100 000 FCFA.

- Taux d'exécution du Titre 2 : Dépenses de personnel 100% ;
- Taux d'exécution du Titre 3 : Dépenses de biens et services 77,80% ;

L'exécution du programme se présente ainsi qu'il suit :

- **Titre 2** : les dépenses de personnel d'un montant de 276 690 960 FCFA dans la LF ont été totalement exécutées. Nous ne pouvons pas le justifier parce que sa gestion est centralisée au niveau du Ministère en charge du Budget.
- **Titre 3** : les crédits des biens et services ont été ouverts à hauteur de 50 000 000 FCFA dans la LF 2021. L'exécution de ce titre se chiffre à 38 900 000 FCFA soit un écart de 11 100 000 FCFA.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune fongibilité pour ce programme en 2021

Virements

Aucun virement n'a été constaté au niveau de ce programme.

Transferts

Aucun transfert n'a été effectif dans ce programme.

Annulations

Le programme n'a pas enregistré l'annulation des crédits

Reports

Pas de report de crédits pour ce programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	(entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	31	31	31	0	0	0	31
Permanents	31	31	31	0	0	0	31
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	20	20	20	0	0	0	20
Permanents	20	20	20	0	0	0	20
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	3	3	3	0	0	0	3
Permanents	3	3	3	0	0	0	3
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	54	54	54	0	0	0	54
Main d'œuvre non permanente	3	3	3	0	0	0	3
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	57	57	57	0	0	0	57

Explication des évolutions :

Le programme n'a connu aucune évolution des effectifs en 2021.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	276 690 960	276 690 960	276 690 960	276 690 960	0	0
Total des crédits de titre 2	276 690 960	276 690 960	276 690 960	276 690 960	0	0

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de personnel de 276 690 960 FCFA prévus ont été totalement consommés, soit un taux d'exécution de 100% de la dotation initiale. Cette consommation correspond au règlement de la masse salariale des agents du programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Protection des droits de l'homme	16 000 000	16 000 000	12 740 000	12 740 000	- 3 260 000	- 3 260 000
Coordination des activités de la Direction Générale	16 000 000	16 000 000	12 740 000	12 740 000	- 3 260 000	- 3 260 000
N°2 Action : Promotion des droits de l'homme	34 000 000	34 000 000	26 160 000	26 160 000	- 7 840 000	- 7 840 000
Activités relatives au fonctionnement de l'action 2	34 000 000	34 000 000	26 160 000	26 160 000	- 7 840 000	- 7 840 000
Total	50 000 000	50 000 000	38 900 000	38 900 000	- 11 100 000	- 11 100 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

L'action 1 « Protection des droits de l'homme » sur une dotation d'un montant de 16 000 000 FCFA, 12 740 000 FCFA ont été exécutés pour la prise en charge des dépenses relatives au fonctionnement des activités de la Direction Générale des droits de l'homme.

L'action 2 « Promotion des droits de l'homme » sur une dotation d'un montant de 34 000 000 FCFA, 26 160 000 FCFA ont été exécutés pour la prise en charge des dépenses relatives aux activités relatives au fonctionnement de l'action 2 de ce programme.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant ressortir les différents projets de développement et d'équipement :

Le programme n'a pas bénéficié du titre 5 relatif aux dépenses d'investissement pour l'exercice 2021.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN A LA POLITIQUE DE JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme soutien à la politique de la justice et des droits humains qui est animé par le Secrétariat Général du Ministère de la Justice ou Chancellerie, a pour finalités de porter la politique publique de la justice dans ses pendants législatifs et réglementaires d'une part, dans la définition et la mise en cohérence de l'action Gouvernementale en matière d'administration pénitentiaire et des droits de l'Homme d'autre part.

Son action est capitale dans la bonne marche du Ministère et des politiques publiques qui y sont menées, grâce à la promotion des solutions aux problèmes et préoccupations du citoyen offertes par le dispositif juridique et judiciaire et surtout, à travers les fonctions supports spécialisées rattachées au Secrétariat Général qui constituent l'ensemble des expertises idoines mises au service de tous les programmes de politiques publiques mises en œuvre par le Ministère.

La particularité du programme est qu'il coordonne des politiques publiques menées par des effectifs ayant des statuts particuliers (les Corps des Magistrats et de la Sécurité Pénitentiaire) et éventuellement ceux relevant du droit commun de la fonction publique d'Etat.

Le pilotage de la stratégie Ministérielle promeut fortement les réalisations du Ministère en adaptant le droit et le niveau des droits fondamentaux et institutionnels à l'évolution du monde d'une manière générale et à celle du Gabon singulièrement. Cette action donne une bonne visibilité de la politique publique de la justice et recherche la cohérence dans les politiques publiques mises en œuvre au sein du Ministère. C'est aussi le siège des contrôles et des inspections ainsi que de la discipline. Les orientations et décisions sur le fonctionnement de la justice prises en Conseil Supérieur de la Magistrature y sont élaborées.

La coordination administrative va accompagner les programmes de politiques publiques Ministérielles dans la mise en œuvre et la maîtrise de leurs processus et patrimoines, à travers les actes administratifs pris par le Secrétariat Général, l'accompagnement à la définition et à l'atteinte des objectifs ainsi qu'à l'évaluation de la mise en œuvre, l'évaluation des projets, notamment du PSGE, et des actions ainsi que le management de la ressource humaine.

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme se décline en deux (2) actions de politiques de soutien aux politiques publiques Ministérielles mises en œuvre :

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette action intègre le Cabinet du Ministre et ses services rattachés ainsi que les Inspections Générales des Services.

L'action pilotage comprend le Cabinet du Ministre ; l'Inspection Générale des Services Judiciaires, de la sécurité pénitentiaire, des services médicaux, le secrétariat du Conseil Supérieur de la Magistrature et le secrétariat du Conseil de Discipline.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Cette action intègre le Secrétariat Général ou Chancellerie, la Direction Générale des Affaires Administratives et ses services rattachés, les fonctions support déclinées sous l'appellation « Directions Centrales (DC) » et qui traitent notamment :

- de la documentation ;
- de la statistique et des études ;
- du droit et du contentieux ;
- des archives ;
- des systèmes d'information et informatique ;
- des affaires financières ;
- du patrimoine ;
- des marchés ;
- des ressources humaines.

Le Secrétariat Général du Ministère de la Justice ou Chancellerie, comprend toutes les fonctions transverses devant venir en appui des Directions Générales sectorielles.

Ces fonctions sont aujourd'hui organisées de la même manière dans tous les Ministères suite à la parution de nouveaux décrets d'organisation en 2013 érigeant de nouvelles Directions Centrales (Communication, Ressources Humaines, Documentation et Archivage, Système d'Information, Statistiques, Affaires Juridiques...), qui s'ajoutent à la Direction Centrale des Affaires Financières déjà existante.

Ceci a pour but :

- de renforcer les services fournis aux sectoriels et l'accompagnement assuré au quotidien ;
- de rationaliser certaines activités ;
- de spécialiser certaines fonctions sur des compétences plus pointues, et par là développer l'efficacité et l'efficience du Ministère.

Ces nouvelles fonctions, ayant été créées très récemment seuls certains agents sont nommés. Pour les Directions Centrales où les nominations ont eu lieu, leur mise en place opérationnelle est en cours : assurer les conditions d'accueil et de travail des agents, élaborer les feuilles de route. Pour les Directions Centrales où les nominations sont en attente, les décrets précisent clairement les attributions de chaque Direction et Service, ce qui facilitera la mise en place réelle de ces fonctions et la déclinaison des missions permanentes en plans de travail opérationnels.

La particularité du programme est qu'il coordonne des politiques publiques menées par des effectifs ayant des statuts particuliers (les Corps des Magistrats et de la Sécurité Pénitentiaire) et ceux relevant du droit commun de la fonction publique d'Etat (Direction Générale des Droits Humains). L'autre particularité consiste en ce que la Maison du Droit, qui est un don de la Coopération Française, est animée par une association qui promeut le droit au Gabon et ses métiers.

Les années à venir seront donc des années de construction et de mise en place de ces fonctions nouvelles. L'année 2017 sera une année de transition entre l'ancienne organisation avec des services qui parfois portent telle ou telle fonction, y compris au sein des Directions Générales et la nouvelle organisation avec les Directions Centrales, dont la mise en place pour certaines a commencé en 2014.

Les difficultés rencontrées et défis à relever aujourd'hui par le programme Pilotage et Soutien sont donc de plusieurs ordres :

- l'absence ou l'insuffisance de personnel formé dans le champ de compétences de la fonction parfois (par exemple en matière de communication ou de gestion des archives) ;
- des agents qui parfois sont sous-exploités pour des raisons d'inadéquation en termes de compétences ou d'insuffisance notable de moyens et outils de travail ;
- le manque et parfois l'absence totale de collaboration avec les agents bénéficiaires que sont les agents sectoriels : absence d'analyse systématique des besoins notamment, absence d'enquêtes de satisfaction, manques d'échanges au quotidien ;
- approfondissement des données sur l'existant (notamment sur le patrimoine du ministère, les équipements, les agents, etc.) ;
- l'absence de cadre de collaboration entre les différentes fonctions du programme soutien et donc une « équipe » à développer.

En ce qui concerne certains domaines spécifiques d'appui :

- une transition à opérer entre gestion administrative du personnel et gestion des ressources humaines : évaluation des besoins en compétences afin de pouvoir développer des plans de formation, effectuer des redéploiements et optimiser le suivi de carrière, déclinaison de politiques de GRH et anticipation des évolutions des métiers, etc. ;
- de grands chantiers à lancer de redéfinition, formalisation, diffusion et contrôle des procédures transverses afin d'améliorer le fonctionnement interne ;
- un mode de pilotage et de coordination des différentes administrations qui n'est pas suffisamment formalisé et donc moins fonctionnel qu'il pourrait l'être (absence de procédures d'élaboration des rapports d'activité, difficultés à organiser à l'avance les réunions d'échanges et à réunir les personnes invitées, absence d'outils de suivi et de pilotage de l'activité) ;
- une fonction communication interne qui n'est pas encore pleinement développée au sein du Ministère ;
- l'absence d'état des lieux exhaustif du patrimoine du Ministère ;
- l'absence de politique de centralisation des achats et de gestion optimale des moyens généraux ;
- une relation entre chaque fonction soutien, en particulier la DCAF qui est une émanation du Ministère du Budget, et les agents du Ministère à renforcer pour accompagner efficacement les sectoriels dans la conduite de leurs missions ;
- l'absence d'un véritable système de gestion de l'information (aussi bien sur le plan de la Documentation et des Archives que sur le plan du Système d'Information) ;

- le passage d'une communication politique assurée par le Conseiller du Ministre à une communication plus large, institutionnelle, portée par la Direction Centrale de la Communication.

Afin de réussir cette véritable transformation, le programme devra développer en premier lieu l'expertise de ses agents et lancer un certain nombre de chantiers, en fonction des priorités identifiées, à conduire en mode projet.

ENJEUX

- Enjeu 1 : assurer une gouvernance proactive, réactive et efficace de l'administration du ministère ;
 - Enjeu 2 : faire des fonctions supports des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère ;
 - Enjeu 3 : développer la performance globale au niveau de chaque fonction soutien.
-

Objectif 1 : OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES FONCTIONS SUPPORTS

- Résultat annuel : renforcer les capacités opérationnelles en Ressources Humaines.

OBJECTIF N°2 : DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN SYSTEME EFFICACE DE PILOTAGE

- Résultat annuel 1 : Parvenir à tenir trois revues d'objectifs par an.
- Résultat annuel 2 : Être parvenu à atteindre un taux d'exécution budgétaire moyen de 100 % ;
- Résultat annuel 3 : Avoir atteint 80% des objectifs du PAP 2021.

OBJECTIF N°3 : AMELIORER LES CONDITIONS ERGONOMIQUES DU MINISTERE

- Résultat annuel attendu 1 : avoir doté le Ministère en équipements roulants ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir doté le Ministère en équipements informatiques.

OBJECTIF N°1 : OPTIMISER LE FONCTIONNEMENT DES FONCTIONS SUPPORTS

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel : Renforcer les capacités opérationnelles en Ressources Humaines

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel : atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'outils RH mis en place (fiches de postes, fiches d'emploi et le plan de formation)	Nombre	1	1	1	1	0	1	3

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel : atteint, les services de RH ont entretenu le personnel d'encadrement et leurs collaborateurs sur l'élaboration des fiches de poste et la répartition des tâches au sein du service.

OBJECTIF N°2 : DEFINIR ET METTRE EN ŒUVRE UN SYSTEME EFFICACE DE PILOTAGE

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel 1 : parvenir à tenir trois revues d'objectifs par an.
- Résultat annuel 2 : Être parvenu à atteindre un taux d'exécution budgétaire de 100 % ;
- Résultat annuel 3 : Avoir atteint 80% des objectifs du PAP 2021.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel 1 : atteint
- Résultat annuel 2 : le taux d'exécution budgétaire en 2021 est de 85% au de lieu 100% prévu initialement ;
- Résultat annuel 3 : atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de revues d'objectifs tenus	Nombre	0	3	3	3	0	3	3
Taux moyen d'exécution des programmes	%	25	80	100	85	-15	100	100
Pourcentage d'objectifs atteints	%	25	40	80	60	-20	100	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel 1 : atteint, trois revues d'objectifs ont été tenues. La 1^{ère}, après la mise en place de la LFI, la 2^{ème} à mi-parcours et enfin, la dernière, après la mise en place de la LFR.
- Le résultat attendu 2 était d'exécuter le budget à 100%. Le taux d'exécution du budget 2021 est de 85 au lieu de 100% tel qu'initialement prévu. Cela se justifierait par l'ouverture tardive du budget et le faible niveau des crédits à l'ouverture.
- Le résultat attendu 3 était d'atteindre les objectifs du PAP à 80%. Ce résultat a été réalisé à hauteur de 60%, nettement en dessous de la prévision du à la non appropriation de l'exécution du budget en mode BOP.

Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est faible.

L'évolution de ces trois dernières années est positive.

L'atteinte de l'objectif pluriannuel n'est pas en bonne voie.

Niveau de réalisation des résultats annuels**Rappel du résultat attendu**

- Résultat annuel attendu 1 : avoir doté le Ministère en équipements roulants ;
- Résultat annuel attendu 2 : avoir doté le Ministère en équipements informatiques.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel attendu 1 : non atteint
- Résultat annuel attendu 2 : non atteint

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de véhicule acheté	Nombre	0	0	20	0	-20	20	50
Nombre d'ordinateurs complets reçus	Nombre	0	0	50	6	-44	21	101

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel attendu 1 : non atteint, les conventions sont au Trésor en attente de paiement
- Résultat annuel attendu 2 : non atteint, les conventions sont au Trésor en attente de paiement. Toutefois, le fournisseur a déjà procédé à la livraison de six (6) photocopieurs.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2021	CP consommés en 2021	Ecart
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
19.682.1: Pilotage de la stratégie ministérielle	388 034 500	122 627 489	265 407 011	388 034 500	122 627 489	265 407 011
2: dépenses de personnel	4 134 500	4 134 500	0	4 134 500	4 134 500	0
3: dépenses de biens et services	140 000 000	118 492 989	21 507 011	140 000 000	118 492 989	21 507 011
5: dépenses d'investissement	243 900 000		243 900 000	243 900 000		243 900 000
19.682.2: Coordination administrative	15 402 508 440	15 911 348 209	-508 839 769	15 402 508 440	15 911 348 209	-508 839 769
2: dépenses de personnel	15 167 308 440	15 167 308 440	0	15 167 308 440	15 167 308 440	0
3: dépenses de biens et services	160 200 000	465 095 443	-304 895 443	160 200 000	465 095 443	-304 895 443
4: dépenses de transfert	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000	0
5: dépenses d'investissement	0	203 944 326	-203 944 326	0	203 944 326	-203 944 326
Total pour le programme	15 790 542 940	16 033 975 698	-243 432 758	15 790 542 940	16 033 975 698	-243 432 758
2: dépenses de personnel	15 171 442 940	15 171 442 940	0	15 171 442 940	15 171 442 940	0
3: dépenses de biens et services	300 200 000	583 588 432	-283 388 432	300 200 000	583 588 432	-283 388 432
4: dépenses de transfert	75 000 000	75 000 000	0	75 000 000	75 000 000	0
5: dépenses d'investissement	243 900 000	203 944 326	39 955 674	243 900 000	203 944 326	39 955 674

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution est de 101,54% en prenant en compte le titre 2 (dépenses de personnels), Il est 139,32% hors titre 2.

Le budget global du programme dans la loi de finances s'élève à un montant de 15 790 542 940 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 16 033 975 698 FCFA, soit un écart de -243 432 758 FCFA.

- Taux d'exécution du Titre 2 : Dépenses de personnel 100% ;
- Taux d'exécution du Titre 3 : Dépenses de biens et services 194,40% ;
- Taux d'exécution du Titre 4 : Dépenses de transfert 100%
- Taux d'exécution du Titre 5 : Dépenses d'investissement 83,62%.

L'exécution du programme se présente ainsi qu'il suit :

- **Titre 2** : les dépenses de personnel d'un montant de 15 171 442 940 FCFA dans la LF ont été exécutées totalement. Nous ne pouvons pas le justifier parce que sa gestion est centralisée au niveau du Ministère en charge du Budget.
- **Titre 3** : les crédits des biens et services ont été ouverts à hauteur de 300 200 000 FCFA dans la LF 2021. L'exécution de ce titre se chiffre à 583 588 432 FCFA. Le dépassement de 283 388 432 FCFA s'explique par la rallonge obtenue par le programme.
- **Titre 4** : les dépenses liées aux transferts d'un montant de 75 000 000 FCFA dans la LF ont été exécutées totalement.
- **Titre 5** : le programme a reçu les crédits d'investissement à hauteur de 243 900 000 de FCFA dans la LF 2021. L'exécution de ce titre se chiffre à 203 944 326 FCFA.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune fongibilité pour ce programme en 2021

Virements

Aucun virement n'a été constaté au niveau de ce programme.

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Titre	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
23.780:Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles	Titre 3	Programme 19.682:Pilotage et Soutien à la politique de la justice et des droits humains	Titre 3	354 500 000	354 500 000
Total des Transferts				354 500 000	354 500 000
dont Titre 2				0	0
dont Titre 3				354 500 000	354 500 000
dont Titre 4				0	0
dont Titre 5				0	0

Explication des impacts de chaque transfert :

Le montant global des transferts en provenance du programme " Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles " du Ministère du Budget à destination du programme " Pilotage et Soutien à la politique de la justice et des droits humains " se chiffre à 354 500 000 FCFA.

Annulations

Le programme n'a pas enregistré l'annulation des crédits

Reports

Pas de report de crédits pour ce programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au Effectifs au 1er janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	14	14	14	0	0	0	14
Agents de catégorie A	43	43	43	0	0	0	43
Permanents	43	43	43	0	0	0	43
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	33	33	33		0	0	33
Permanents	32	32	32	0	0	0	32
Non permanents	1	1	1	0	0	0	1
Agents de catégorie C	10	10	10		0	0	10
Permanents	9	9	9	0	0	0	9
Non permanents	1	1	1	0	0	0	1
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	86	86	86	0	0	0	86
Main d'œuvre non permanente	12		12	0	1	0	13
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	112	100	112	0	1	0	113

Explication des évolutions :

Les effectifs sont quasiment restés les mêmes au sein du programme.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	15 171 442 940	15 171 442 940	15 171 442 940	15 171 442 940	-	-
Total des crédits de titre 2	15 171 442 940	15 171 442 940	15 171 442 940	15 171 442 940	-	-

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de personnel de 15 171 442 940 FCFA prévus dans la LF 2021 ont été consommés totalement, soit un taux d'exécution de 100% de la dotation initiale. Cette consommation correspond au règlement de la masse salariale des agents du programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Pilotage de la stratégie ministérielle	140 000 000	140 000 000	118 492 989	118 492 989	- 21 507 011	- 21 507 011
Activités relatives au fonctionnement de l'action 1	140 000 000	140 000 000	118 492 989	118 492 989	- 21 507 011	- 21 507 011
N°2 Action : Coordination administrative	160 200 000	160 200 000	465 095 443	465 095 443	304 895 443	304 895 443
Activités relatives au fonctionnement de l'action 2	160 200 000	160 200 000	465 095 443	465 095 443	304 895 443	304 895 443
Total	300 200 000	300 200 000	583 588 432	583 588 432	283 388 432	283 388 432

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

L'action 1 « Pilotage de la stratégie ministérielle » sur une dotation de 140 000 000 FCFA, 118 492 989 FCFA ont été exécutés pour la coordination des activités du Cabinet du Ministre et celles de l'Inspection Générale des Services Judiciaires.

L'action 2 « Coordination administrative » sur une dotation d'un montant de 160 000 000 FCFA, 465 095 443 FCFA ont été mise à disposition du programme. Ce qui a permis de réaliser certaines activités de la Chancellerie, des fonctions supports.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Pilotage de la stratégie ministérielle	0	0	0	0	0	0
Activités relatives au fonctionnement de l'action 1	0	0	0	0	0	0
N°2 Action : Coordination administrative	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	0	0
Activités relatives au fonctionnement de l'action 2	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	0	0
Total des crédits de titre 4	75 000 000	75 000 000	75 000 000	75 000 000	0	0

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le programme soutien à travers l'action 2 a reçu une dotation de dépenses de transfert de 75 000 000 FCFA qui a été totalement consommé.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
N°1 Action : Pilotage de la stratégie ministérielle	243 900 000	243 900 000	0	0	-	-
	243 900 000	243 900 000	0	0	243 900 000	243 900 000
N°2 Action : Coordination administrative	0	0	203 944 326	203 944 326	-	-
	0	0	203 944 326	203 944 326	203 944 326	203 944 326
Projet de réfection et d'équipement	0	0	203 944 326	203 944 326	203 944 326	203 944 326
Total des crédits de titre 5	243 900 000	243 900 000	203 944 326	203 944 326	- 39 955 674	- 39 955 674

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

L'action 1 « Pilotage de la stratégie ministérielle » la dotation de 243 900 000 FCFA n'a pas été exécutée,

L'action 2 « Coordination administrative » rien prévu initialement dans la LF, l'action a bénéficié des crédits à hauteur de 203 944 326 FCFA dans la LFR.

PROGRAMME EGALITE DES CHANCES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme Egalité des chances revêt un caractère transversal. Dans cette optique, son champ de compétence s'étend à tous les pans de l'action gouvernementale qui impacte l'amélioration de la condition citoyenne. **Le Directeur Général de l'Egalité des Chances** est le Responsable de ce programme (RPROG).

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme Egalité des Chances est structuré en deux (2) actions :

- Suivi et Evaluation de l'égalité des chances
- Maitrise des Inégalités

ACTION N° 1 : Suivi et Evaluation de l'Egalité des Chances

Cette action a pour objet de concrétiser l'ambition du chef de l'état contenue dans son Programme pour l'Egalité des chances. Elle s'attèle de ce fait à coordonner et à suivre la mise en œuvre des actions et mécanismes mis en place par le Gouvernement dans cette perspective et à impulser les changements nécessaires pour améliorer le système, sur le champ des cinq piliers définis par ledit programme.

De ce fait, la présente action est mise en œuvre par la Direction Générale de l'Egalité des Chances (DGEC).

ACTION N° 2 : Maitrise des inégalités

Cette action est la traduction de la volonté affichée par le Gouvernement de se doter d'un outil pérenne d'aide à la décision en matière d'inégalités dans notre pays. Elle a de ce fait pour finalité de parvenir à une bonne maîtrise, des discriminations sociétales dans leur globalité et leur plus grande complexité.

La mission de maîtrise de ces différentes disparités est assignée à l'**Observatoire des Inégalités** dont les différents organes sont :

- Le Conseil d'Administration
- Le Conseil Scientifique ;
- La Direction Générale ;
- L'Agence Comptable.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Au Gabon, depuis plusieurs années, les différents Gouvernements ont mis en œuvre des actions de redistribution des bénéfices de l'émergence et de partage de la prospérité avec les gabonais. Ces mesures cependant ne sont pas encore à la hauteur de l'ambition du Président de la République. La stratégie de l'émergence vers un développement durable a pour condition première l'Égalité des chances. Aucune stratégie de long terme ne peut s'affranchir de l'Égalité des chances, pas plus que de la lutte contre la pauvreté.

Si les efforts constatés jusque-là sont insuffisants, ils n'en sont pas moins concrets et mesurables (par exemple : bourses, assurance maladie, Activités Génératrices de Revenus, etc.). Pour autant, ils ne sont pas toujours connus de la population et en particulier des Gabonais économiquement faibles, bien présents dans le Plan Stratégique Gabon Émergent (2012) et objet du rapport « Stratégie d'Investissement Humain du Gabon » (2013).

Or, l'Égalité des Chances est un projet de société qui repose en grande partie sur la volonté et l'enthousiasme du peuple Gabonais, indispensables pour changer « ensemble ». Il est donc tout autant nécessaire de mobiliser les gabonais éligibles aux opportunités de l'Égalité des Chances afin qu'ils en bénéficient effectivement, que de coordonner l'action du Gouvernement de manière transversale et d'en évaluer l'impact sur l'Égalité des Chances pour tous.

L'institution d'un département dédié et porteur de ces missions au sein des services placés sous la tutelle directe du Premier ministre Chef du gouvernement, réaffirme « l'Égalité des chances » comme ambition du Président de

la République pour 2016-2022, condition de la paix et de la cohésion sociale, condition du succès de notre stratégie de développement économique diversifié et durable.

Il s'agit de bâtir un système dynamique d'amélioration continue et de pérennisation des acquis en matière notamment d'emploi et de logement, d'éducation et de formation, de santé. Un système où chacun aura la même opportunité d'exprimer son talent sans considération de son genre, de sa naissance, de ses relations ou de sa richesse mais bien sur la base de son travail, de sa volonté et de son mérite, dans un État de droit. Un système enfin vainqueur des inégalités et de la pauvreté, où les privilèges indus sont abolis au bénéfice de la compétence et de l'efficacité.

L'Égalité des chances regroupe plusieurs valeurs :

- un niveau **d'ambition** particulièrement élevé et indéfectible pour le Gabon et pour les Gabonais ;
- le **bien-être des populations**, à toutes les étapes d'une vie de paix, en sécurité dans un État de droit ;
- **l'équité** notamment :
 - **sociale et solidarité** avec les plus démunis, les gabonais économiquement faibles, les exclus, les handicapés ;
 - **territoriale et ethnique** dans l'accès aux emplois publics, aux marchés publics et aux services publics ;
- **la discrimination positive** vis-à-vis de la **jeunesse** et vis-à-vis des **femmes** ;
- **la lutte contre la pauvreté et l'exclusion** ;
- **le primat des compétences** et savoir-être sur tout réseau d'influence ;
- **l'autonomie** : des collectivités territoriales ou locales, des femmes, des jeunes ;
- **le dynamisme** enthousiaste et vivant d'un peuple qui participe pleinement au changement avec l'État ;
- **La solidarité**.

Pour que ces valeurs se traduisent très rapidement dans le quotidien des gabonaises et gabonais, le Gouvernement a adopté lors du conseil des Ministres la feuille de route dans le champ « Égalité des Chances » laquelle s'établit autour de cinq « piliers » prioritaires :

1. L'emploi et le logement ;
2. L'éducation et la formation ;
3. La santé et l'accès à l'eau potable ;
4. La place des femmes dans la société ;
5. La lutte contre les privilèges.

Enfin, le Programme Égalité des chances a pour finalité de :

- Suivre (planning), évaluer (au moyen d'un VISA non-bloquant) et rendre compte de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement pour ce qui concerne l'Égalité des chances ;
- Promouvoir les opportunités de l'Égalité des Chances auprès de la population ;
- Évaluer les impacts des politiques publiques pour ce qui concerne l'Égalité des chances ;
- Améliorer le système, d'une part en proposant de nouvelles orientations politiques, d'autre part en proposant des textes de lois ou amendements à textes de lois.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Évaluer et Rendre compte de l'avancement des actions du Gouvernement en matière d'Égalité des chances ;
- Enjeu 2 : Promouvoir le recours effectif aux opportunités de l'Égalité des chances, notamment par les populations qui en sont les plus éloignées ;
- Enjeu 3 : Contribuer à l'amélioration du cadre légal au Gabon sur les 5 piliers de l'Égalité des chances.

OBJECTIF N°1 : SUIVRE ET COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT EN MATIERE D'EGALITE DES CHANCES

- Résultat annuel attendu 1 : être parvenu à élaborer et faire adopter du Premier Ministre une circulaire invitant les administrations et programmes à collaborer avec le département en charge de l'égalité des chances en vue d'une coordination et un suivi efficace des actions sectorielles ;
- Résultat annuel attendu 2 : cinq (5) ministères ont intégré la dynamique opérationnelle de coordination et de suivi -évaluation des politiques et programmes sectoriels ;
- Résultat annuel attendu 3 : être parvenu à élaborer un (1) rapport bilan de mise en œuvre de l'égalité des chances dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle.

OBJECTIF N°2 : FAIRE EVOLUER LE CORPUS JURIDIQUE NATIONAL VERS PLUS L'ÉGALITE DES CHANCES

- Résultat annuel attendu : deux (2) projets de textes de lois ou des amendements à des lois existantes sont soumises au Gouvernement et au Parlement pour corriger progressivement les discriminations défavorables aux personnes vivant avec un handicap.

OBJECTIF N°3 : MOBILISER LES PERSONNES ELIGIBLES VERS LE RECOURS EFFECTIF AUX OPPORTUNITES DE L'ÉGALITE DES CHANCES

- Résultat annuel attendu : être parvenu à organiser deux (2) caravanes de sensibilisation dans les provinces de l'Ogooué Ivindo et de la Nyanga.

OBJECTIF N°1 : SUIVRE ET COORDONNER LA MISE EN ŒUVRES DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT EN MATIERE D'EGALITE DES CHANCES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : être parvenu à élaborer et faire adopter du Premier Ministre une circulaire invitant les administrations et programmes à collaborer avec le département en charge de l'égalité des chances en vue d'une coordination et un suivi efficace des actions sectorielles ;
- Résultat annuel attendu 2 : cinq (5) ministères ont intégré la dynamique opérationnelle de coordination et de suivi-évaluation des politiques et programmes sectoriels ;
- Résultat annuel attendu 3 : être parvenu à élaborer un (1) rapport bilan de mise en œuvre de l'égalité des chances dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : atteint partiellement, la Direction collabore avec les administrations partenaires.
- Résultat annuel N°2 : atteint, la dynamique opérationnelle de coordination et de suivi-évaluation des politiques et programmes sectoriels intègre les 5 administrations ci-après : Education Nationale, Enseignement Professionnel, Enseignement Supérieur, Fonction Publique et Affaires Sociales.
- Résultat annuel N°3 : atteint.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration de la circulaire	%	10	10	60	10	-50	60	100
Nombre de ministère ayant intégré la dynamique opérationnelle	Nombre	3	4	5	5	0	10	22
Taux d'élaboration du rapport bilan de mise en œuvre de l'égalité des chances	%	N/A	0	20	20	0	40	60

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le résultat 1 était de suivre les 4 bilans d'étape du planning des 90 actions du Gouvernement soumis en conseil des ministres. Ce résultat n'a pas été atteint, insuffisance de trésorerie et du personnel au regard des besoins opérationnels du projet ;
- Le résultat 2 était d'intégrer la dynamique opérationnelle de coordination et de suivi-évaluation des politiques et programmes sectoriels. Cette dernière a été effective.
- Le résultat 3 était de parvenir à élaborer un (1) rapport bilan de mise en œuvre de l'égalité des chances dans les secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle. Les 20% du rapport initialement prévus ont été atteint.

L'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie. Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est perceptible.

OBJECTIF N°2 : FAIRE EVOLUER LE CORPUS JURIDIQUE NATIONAL VERS PLUS D'EGALITE DES CHANCES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu : deux (2) projets de textes de lois ou des amendements à des lois existantes sont soumises au Gouvernement et au Parlement pour corriger progressivement les discriminations défavorables aux personnes vivant avec un handicap.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : atteint, les deux (2) projets de textes ont été soumis à la tutelle.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes soumis au Gouvernement ou au Parlement	Nombre	NA	NA	2	2	0	2	2

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le résultat 1 était de soumettre deux (2) propositions des textes de lois ou des amendements à des lois existantes au Gouvernement et au Parlement pour corriger progressivement les discriminations défavorables aux femmes dans le droit Gabonais. Ce résultat a été atteint. Mais, le Programme n'a toujours pas de retour.

L'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie. Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années positif.

OBJECTIF N°3 : MOBILISER LES PERSONNES ELIGIBLES VERS LE RECOURS AUX OPPORTUNITES DE L'EGALITE DES CHANCES

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu : être parvenu à organiser deux (2) caravanes de sensibilisation dans les provinces de l'Ogooué-Ivindo et de la Nyanga.

Résultats annuels atteints

- Résultat annuel N°1 : atteint, au lieu de l'Ogooué-Ivindo et de la Nyanga, ces caravanes de sensibilisation ont été réalisées dans l'Estuaire (Kango) et dans le Moyen-Ogooué (Lambaréné)

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP	2021 Réalisé	Ecart 2021 (Réalisé - Prévision)	2022 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de caravane de sensibilisation	Nombre	NA	NA	2	2	0	2	9

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Le résultat était de poursuivre la caravane de sensibilisation dans les provinces de l'Ogooué-Ivindo et de la Nyanga. Ce résultat a été atteint, au lieu de l'Ogooué-Ivindo et de la Nyanga, ces caravanes de sensibilisation ont été réalisées dans l'Estuaire (Kango) et dans le Moyen-Ogooué (Lambaréné)

L'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie. Le bilan des résultats atteints ces trois dernières années est positif.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2021	CP consommés en 2021	Ecart
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
19.694.1: Suivi et Evaluation de l'Egalite des Chances	30 000 000	23 994 686	6 005 314	30 000 000	23 994 686	6 005 314
2: dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
3: dépenses de biens et services	30 000 000	23 994 686	6 005 314	30 000 000	23 994 686	6 005 314
19.694.2: Maitrise des inégalités	56 000 000	52 000 000	4 000 000	56 000 000	52 000 000	4 000 000
2: dépenses de personnel	36 000 000	36 000 000	0	36 000 000	36 000 000	0
3: dépenses de biens et services	20 000 000	16 000 000	4 000 000	20 000 000	16 000 000	4 000 000
Total pour le programme	86 000 000	75 994 686	10 005 314	86 000 000	75 994 686	10 005 314
2: dépenses de personnel	36 000 000	36 000 000	0	36 000 000	36 000 000	0
3: dépenses de biens et services	50 000 000	39 994 686	10 005 314	50 000 000	39 994 686	10 005 314

Explication des principaux écarts :

Le taux d'exécution est de 83,37% en prenant en compte le titre 2 (dépenses de personnels), Il est 79,99% hors titre 2.

Le budget global du programme dans la loi de finances s'élève à un montant de 86 000 000 FCFA. Il a été exécuté à hauteur de 75 994 686 FCFA, soit un écart de 10 005 314 FCFA.

- Taux d'exécution du Titre 2 : Dépenses de personnel 100% ;
- Taux d'exécution du Titre 3 : Dépenses de biens et services 79,99% ;

L'exécution du programme se présente ainsi qu'il suit :

- **Titre 2** : les dépenses de personnel d'un montant de 36 000 000 FCFA dans la LF ont été exécutées totalement. Nous ne pouvons pas le justifier parce que sa gestion est centralisée au niveau du Ministère en charge du Budget.
- **Titre 3** : les crédits des biens et services ont été ouverts à hauteur de 50 000 000 FCFA dans la LF 2021. L'exécution de ce titre se chiffre à 39 994 686 FCFA. Le déficit de 10 005 314 FCFA s'explique par les coupes subies par le programme à la LFR.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Récapitulation des mouvements entre actions et titres au sein du programme

Aucune fongibilité pour ce programme en 2021

Virements

Aucun virement n'a été constaté au niveau de ce programme.

Transferts

Aucun transfert n'a été effectif dans ce programme.

Annulations

Le programme n'a pas enregistré l'annulation des crédits

Reports

Pas de report de crédits pour ce programme.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2019	Effectifs au 31 décembre 2020	Effectifs au 1er janvier 2021	Mouvements d'effectifs en 2021			Effectifs au 31.12. 2021
				Sorties	Entrées	(entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	2	6	6	0	4	4	10
Permanents	2	6	6	0	4	4	10
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	0	0	0	0	0	0	0
Permanents	0	0	0	0	0	0	0
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	2	6	6	0	4	4	10
Main d'œuvre non permanente	6	6	6	0	0	0	6
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	8	12	12	0	4	4	16

Explication des évolutions :

Pour l'opérationnalisation du programme Egalité des Chances, l'expression des besoins en personnels en 2021 était de 199 agents (toutes catégories confondues). Mais en réalité les effectifs s'élèvent à 16 agents dont 10 agents sur solde indiciaire et 6 MONP

Opérateur :

Emplois rémunérés	Effectifs au 31.12.2019	Effectifs au 31.12.2020	Effectifs au 31.12.2021	Ecart entre fin 2019 et fin 2021
Emplois rémunérés par le programme - inclus dans le plafond d'emplois du ministère (2)	6	6	10	4
Emplois rémunérés par l'opérateur - hors plafond d'emplois du ministère (3)	0	0	0	0
Total pour l'opérateur Observatoire des Inégalités	6	6	10	4
Total pour le programme	6	6	10	4
Masse salariale des emplois de l'administration	0	0	0	0
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2	0	0	0	0

Commentaire sur les effectifs des opérateurs et sur le rapport entre l'évolution des effectifs Etat et l'évolution des effectifs des opérateurs :

L'Opérateur Observatoire des Inégalités dispose d'un effectif total de 10 agents, essentiellement les agents permanents.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS ET DES ECARTS DE PERFORMANCE

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LFR		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	0	0
Total des crédits de titre 2	36 000 000	36 000 000	36 000 000	36 000 000	0	0

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les crédits de personnel de 36 000 000 FCFA prévus dans la LF 2021 ont été consommés totalement, soit un taux d'exécution de 100% de la dotation initiale. Cette consommation correspond au règlement de la masse salariale des agents de l'opérateur l'Observatoire du programme.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
19.694.1:En cours d'affinement (Suivi et Evaluation de l'Egalité des Chances)	30 000 000	30 000 000	23 994 686	23 994 686	- 6 005 314	- 6 005 314
Coordination des activités de l'opérateur l'Observatoire	30 000 000	30 000 000	23 994 686	23 994 686	- 6 005 314	- 6 005 314
19.694.2:En cours d'affinement (Maitrise des inégalités)	20 000 000	20 000 000	16 000 000	16 000 000	- 4 000 000	- 4 000 000
Coordination des activités de la Direction Générale de L'Egalité des Chances	20 000 000	20 000 000	16 000 000	16 000 000	- 4 000 000	- 4 000 000
Total	50 000 000	50 000 000	39 994 686	39 994 686	- 10 005 314	- 10 005 314

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations

L'action 1 « Suivi et Evaluation de l'Egalité des Chances » sur une dotation de 30 000 000 FCFA, 23 994 686 FCFA ont été exécutés pour la coordination des activités de l'opérateur l'Observatoire. Ce qui a permis de réaliser certaines activités telles que :

- Mise à disposition du solde des crédits de fonctionnement et de personnel ;
- Mise disposition de la 1ère tranche de crédits aux autres services en autonomie de gestion.

L'action 2 « Maitrise des inégalités » sur une dotation d'un montant de 20 000 000 FCFA, 16 000 000 FCFA ont été exécutés pour la coordination des activités de la Direction Générale de L'Egalité des Chances.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant ressortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le programme n'a pas bénéficié du titre 5 relatif aux dépenses de transferts pour l'exercice 2021.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant ressortir les différents projets de développement et d'équipement :

Le programme n'a pas bénéficié du titre 5 relatif aux dépenses d'investissement pour l'exercice 2021.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

OPERATEUR OBSERVATOIRE DES INEGALITES

Présentation de l'opérateur

L'Observatoire des Inégalités est un établissement public à caractère administratif. Il est doté de la personnalité juridique et jouit de l'autonomie administrative et financière.

Ses organes sont :

- le Conseil d'Administration ;
- le Conseil Scientifique ;
- la Direction Générale ;
- l'Agence Comptable.

Missions de l'Observatoire des Inégalités:

Missions de service public :

L'Observatoire des Inégalités a pour missions d'observer et de mesurer l'évolution du niveau des inégalités dans la société gabonaise sous les effets conjugués des politiques publiques sectorielles concernées. A ce titre, il s'inscrit dans une démarche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR), en proposant des actions correctives susceptibles d'accroître l'optimisation et l'impact souhaité de ces actions sur les populations objet de marginalisations diverses. Toutefois, le décret n°000112 du 4 avril prévoit que des statuts matérialisés par un décret pris en conseil des Ministres viennent préciser les attributions et l'organisation des organes énumérés plus haut.

Travail avec l'opérateur

Crédits consommés en 2021 par l'opérateur

Contribution financière de l'Etat au titre de l'exercice 2021		
Programmes	Crédits ouverts	Crédits consommés
Contribution au financement des emplois de l'opérateur	36 000 000	36 000 000
Contribution au fonctionnement de l'opérateur	16 000 000	16 000 000
Contribution aux investissements propres de l'opérateur	0	0
Total de la contribution financière de l'Etat	52 000 000	52 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation de la contribution financière de l'Etat :

En cours d'année, nous avons dû revoir nos objectifs compte tenue de faiblesse de la dotation mise à notre disposition. Celle-ci ne permettait pas d'obtenir un résultat substantiel visé par notre objectif dans le PAP. Pour cela, nous avons privilégié les urgences pratiques concourant au renforcement des capacités opérationnelles de notre jeune entité administration.

C'est ainsi que se justifient, la formation aux métiers de traitements collecte et analyse des données pour les personnels qui sont pour la plupart des travailleurs sociaux, la finalisation du cadre organique (élaboration des statuts), et les urgences de la hiérarchie, notamment la collecte des données sur les Objectifs du Développement Durables (ODD) au sein des différentes administrations du Ministère des Affaires Sociales et des Droits de la Femme.